

**REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON  
SEPTIMANIE**

---

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL REGIONAL**

**Réunion du Mercredi 27 Octobre 2004**

Le Conseil Régional s'est réuni, sous la présidence de M. Christian BOURQUIN, 1<sup>er</sup> Vice-Président, le mercredi 27 octobre 2004, à 14 heures 30, dans la grande salle des Assemblées de l'Hôtel de Région, 201, Avenue de la Pompignane, à Montpellier.

**M. Fabrice VERDIER**, secrétaire de séance, procède à l'appel.

Présents en début de séance :

ALARY Damien  
ANDRIEU Eric  
ARDITI Maryse  
BASTAROLI Laurette  
BAUDUIN Eliane  
BECQUE Pierre  
BERTRAND Alain  
BESSET Jacqueline  
BONNIEUX François  
BORE Jean-Paul  
BOURQUIN Christian  
BOUSQUET Marie-Christine  
BOUSQUET Jean-Louis  
BRUGUIERE Marie-Thérèse  
CABANNE Francis  
CANET-JANIN Marie  
CELLIER Mireille  
CHARLES Paulette  
CHESA Isabelle  
CODORNIOU Didier  
COLLERAIS Josianne  
COMPS Michèle  
COUDERC Raymond  
CRAUSTE Robert  
CRESTA Jacques  
FASSIO Françoise  
FLANDIN Richard  
FOULQUIER Annick  
GARINO Henry

GAUDY Michel  
GAYSSOT Jean-Claude  
GIACOMETTI Corinne  
GIORDANO Jean-Baptiste  
JAMET France  
JAMET Alain  
LENTHERIC Michel  
LEVITA Max  
LOPEZ Frédéric  
MALAVIEILLE Patrick  
MORIO Robert  
NEGRIER Béatrice  
PAGES Danièle  
PASTOR Silvain  
PEZET-ROMIEUX Jocelyne  
PIETRASANTA Yves  
PRATS-VIDAL Jany  
RIVEL Tamara  
ROSSIGNOL Stéphane  
RUTY Evelyne  
SABIOLS Nicole  
TORREILLES Roger  
VALAIZE Monique  
VERDIER Fabrice  
VINOT Chantal  
WEIL Michèle  
ZOUROUDIS Hélène

Absente en début de séance et arrivée en cours de séance

TIGNERES Colette avec la procuration de GALANO Philippe

Représentés en début de séance

BLANC Jacques  
DOMERGUE Jacques  
LE DAIN Anne-Yvonne (arrivée en cours de séance)  
FRÊCHE Georges  
MARTINEZ Jean-Claude  
MEUNIER-POLGE Marie  
MOYNIER Michel  
NAVARRO Robert  
SAINT-LEGER Francis

56 élus sont présents.  
9 élus sont représentés.

\*\*\*\*\*

**M. BOURQUIN.** – Avant de commencer la séance de travail, permettez-moi de vous donner deux communiqués.

Le premier communiqué prend acte du fait que le Président Georges FRÊCHE a été opéré le 20 octobre 2004 à 14 heures. Dans de telles circonstances, l'article L. 4133.2 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'il revient à un vice-président pris dans l'ordre des nominations d'exercer les responsabilités. En ma qualité de premier vice-président, j'ai l'honneur d'exercer aujourd'hui cette responsabilité.

Depuis ce jour, le Président Georges FRÊCHE a intégré une chambre individuelle et repris contact avec l'ensemble de ses proches collaborateurs, collègues et colistiers.

Mon second communiqué concerne le communiqué de presse diffusé dès aujourd'hui, signé du docteur Gilles LEVY, cardiologue, du docteur Fabrice FRANCOIS, chirurgien cardiaque, et du docteur MOUCHARD, directeur de la clinique, qui dit « qu'une semaine après son intervention de chirurgie cardiaque, l'état de santé de M. Georges FRÊCHE évolue de façon tout à fait satisfaisante. Il a regagné sa chambre ce matin, et son hospitalisation devrait se prolonger deux à trois semaines. »

Voilà, mes chers collègues, les deux communiqués que je tenais à vous donner pour clore et stopper toute ambiguïté en la matière.

**M. GAYSSOT.** – Au nom de tous mes amis du groupe Communiste et Citoyen et en mon nom personnel, je veux simplement dire que nous sommes proches de Georges FRÊCHE. Nous l'avons vu, ici même, assumer ses responsabilités publiques et avec quel courage face à ses souffrances.

Les nouvelles que vous nous confirmez, M. le Président Christian BOURQUIN, ne peuvent que rassurer et conforter tous ceux, dont nous sommes, qui savent pouvoir compter sur lui pour mener la politique nouvelle voulue par nos concitoyens.

Pour toutes ces raisons, humaines, personnelles, mais aussi politiques, vous comprendrez que notre groupe lui souhaite un prompt rétablissement et assure son épouse, ses enfants et ses proches de son affectueux soutien.

**M. PIETRASANTA.** – Chers collègues, au nom du groupe des Verts et Citoyens, je tiens à m'associer au sentiment que vient d'exprimer notre collègue M. GAYSSOT. Nous avons été très peinés par les problèmes de santé que rencontre notre Président, qui ont été très préoccupants. Nous sommes très heureux d'apprendre qu'il est sorti d'affaire maintenant et dites-lui bien qu'il nous manque et que, malgré votre compétence, M. le Président, pour le remplacer, nous souhaitons le revoir rapidement et nous lui souhaitons un très prompt rétablissement.

**M. BERTRAND.** – J'associe tous les membres du groupe socialiste à nos collègues communistes et verts pour dire que le Président nous manque, que c'est un homme de cœur, qu'on est sûr que rapidement il va retrouver tout le punch nécessaire à la

conduite de la Région Languedoc-Roussillon. Nous sommes tous à ses côtés, tout le groupe socialiste lui souhaite un prompt rétablissement. Je souhaite que vous lui communiquiez nos encouragements et notre enthousiasme à le savoir bientôt de retour parmi nous.

**M. JAMET.** – Bien entendu, nous nous associons à ces vœux de prompt rétablissement et j'espère que bientôt le Président va pouvoir reprendre les joutes orales auxquelles il nous avait habitués.

**M. ROSSIGNOL.** – Les groupes UMP et Non Inscrits ne peuvent, bien entendu, que se réjouir de ces bonnes nouvelles que vous nous avez communiquées et nous aussi, nous souhaitons que très rapidement le Président FRÉCHE nous retrouve sur ces bancs pour continuer à diriger les débats.

**M. LOPEZ.** – Les Radicaux de Gauche s'associent évidemment à tous ces vœux, en soulignant, effectivement, que les souhaits de M. BERTRAND sont aussi ceux des Radicaux puisque le groupe associe PS et PRG.

**M. BOURQUIN.** – Comme vous l'avez vu, tout a été traité dans la transparence la plus totale et je tenais à remercier la presse qui a informé l'ensemble des 2,5 millions d'habitants de la Région sur son état de santé. Tout a bien fonctionné dans la communication et la transparence de ce qui se passait, ce qui a évité les pires rumeurs là-dessus.

Je dirai simplement à M. PIETRASANTA que j'aurais été ravi de ne pas assumer cette charge car cela aurait signifié que Georges FRÉCHE était là et que tout se passait différemment. Lui qui n'est pas là aujourd'hui n'aura jamais été autant présent. Voilà ce que nous pouvons dire en conclusion de ces vœux que nous formulons tous les uns et les autres, je n'en doute pas.

Je vais maintenant passer à l'ordre du jour pour lequel nous avons été réunis aujourd'hui. Cet ordre du jour comporte 10 rapports, il y a 3 rapports supplémentaires :

Rapport n° 01. – Etablissement public foncier d'Etat en Région Languedoc-Roussillon/Septimanie : Mise en œuvre

Rapport n° 01.bis – Tableau des effectifs

Rapport n° 01.ter – Prêts pour le personnel

Il y a également 2 correctifs :

1 correctif au rapport n° 01.02 – Propositions d'orientations de la politique culturelle et patrimoniale du Conseil Régional Languedoc-Roussillon 2005/2010

1 correctif au rapport n° 01.05 – Maison de la Région Languedoc-Roussillon/Septimanie à Mende

**M. ROSSIGNOL.** – Nous venons de découvrir en entrant en session ces 3 rapports supplémentaires qui sont quand même assez importants ; nous ne pouvons donc pas approuver l'ordre du jour.

**M. BOURQUIN.** – Nous les examinerons avec le temps, la sagacité, la perspicacité et l'éclairage qu'il faut. Je pense que vous aurez tout le loisir en séance de poser les questions nécessaires. Certains de ces rapports supplémentaires sont plutôt des informations ; si vous refusez qu'on vous informe sur ce qui se passe, c'est gênant.

Pour : 41  
Contre : 16 (groupes UMP, Non Inscrits)  
Abstentions : 8 (groupe FN)

Adopté à la Majorité.

\*\*\*\*\*

Mme PEZET-ROMIEUX quitte la séance et donne procuration à M. LOPEZ.

\*\*\*\*\*

**M. BOURQUIN.** - Je vais passer à l'adoption du procès-verbal de la séance du 28 septembre 2004.

**M. BONNIEUX.** – M. le PRESIDENT, dans le dernier procès-verbal que nous avons reçu relatant la séance plénière du 28 septembre, mon intervention portant sur le rapport n° 01.13 – Tableau de l'effectif, n'a pas été restituée intégralement. Il manque trois paragraphes représentant 129 mots. Mon intervention n'a donc plus de sens. Je tiens à votre disposition les parties de texte manquantes afin que mon intervention intégrale puisse être restituée dans la version définitive.

**M. BOURQUIN.** – Passez-nous votre intervention et nous prendrons cela en compte.

**M. ROSSIGNOL.** – Nous n'étions pas présents à la séance et pour cause, donc nous n'approuverons pas ce compte rendu. Il est dit dans ce compte rendu que les audits seraient présentés autour du 20 octobre, qu'en est-il aujourd'hui de ces autres audits que nous attendons avec impatience ?

**M. BOURQUIN.** – Cela ne saurait tarder. Vous serez informés en temps et en heure. Vous voulez qu'on aborde des sujets qui ne sont pas prévus à l'ordre du jour et ceux qui sont prévus et pour lesquels je tiens à vous informer, vous ne voulez pas les entendre.

**Mme ARDITI.** – Deux lignes ont également sauté au début de mon intervention, je vous les ferai passer.

**M. BOURQUIN.** – Merci. Je passe au vote du procès-verbal de la séance du Conseil Régional du 28 septembre 2004 :

Pour : 49  
Abstentions : 16 (groupes UMP, Non Inscrits)

Adopté à la Majorité.

\*\*\*\*\*

## **RAPPORT N° 01. – ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ETAT EN REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON/SEPTIMANIE – MISE EN OEUVRE**

**M. BORE.** - Notre Région est confrontée à des défis qui ont tous de fortes relations avec la pression foncière et l'usage non maîtrisé, désordonné et spéculatif de cette ressource rare qui est la terre, l'espace occupé par les femmes et les hommes vivant au sud. Chacun connaît les évolutions démographiques annoncées. Dans ces conditions, la question de l'aménagement du territoire n'est pas neutre. Soit nous nous contentons, comme dans un passé encore récent, d'accompagner les mouvements de population, soit nous anticipons. Notre région a pris beaucoup de retard durant des décennies avant de se lancer, après les années 50, dans une politique volontariste afin d'irriguer les espaces à construire ou à cultiver.

Aujourd'hui, les problématiques sont différentes. Notre région souffre d'être la dernière au rang des richesses créées par habitant, l'emploi industriel continue de reculer, l'agriculture comme la viticulture sont sous pression permanente de la concurrence. C'est pourquoi nous ne pouvons appréhender cette situation et la venue de nouveaux habitants sans une anticipation sur l'ensemble des activités humaines.

Dans cet esprit, toutes les compétences de la Région doivent être activées. En matière de développement économique, d'enseignement, de formation, de transport ferroviaire, de logement, de soutien à l'agriculture, mais aussi dans le domaine environnemental et de protection contre les inondations. C'est le défi que nous avons à relever pour les générations futures. C'est pourquoi ce rapport envisage d'agir stratégiquement afin de devenir le support d'une cohérence territoriale et d'une cohésion sociale.

En quelques mots, à quoi sommes-nous confrontés ? La forte attractivité de notre région génère un mode d'extension urbaine trop largement fondé sur l'habitat individuel et l'étalement des grandes agglomérations, ce qui entraîne une consommation d'espaces en évolution très exagérée. Paradoxalement, des centres villes trop nombreux sont dégradés avec des milliers de logements vacants. L'espace occupé par les habitations prend de plus en plus le pas sur les espaces agricoles, boisés et souvent en zone inondable.

Deuxième préoccupation, un besoin d'emploi et de richesse implique le renforcement des pôles d'emploi métropolitain et la création de nouvelles zones d'activités bien desservies, bien adaptées aux exigences des entreprises et compatibles avec l'aménagement urbain.

Troisièmement, la pression immobilière sur le littoral et sur les sites les plus recherchés de la montagne et de la garrigue, au risque de gâcher le patrimoine et les atouts de notre région.

Quatrièmement, la présence de nombreuses zones inondables et naturelles insuffisamment protégées.

Et enfin, l'envolée rapide des coûts par le libre jeu du marché contribue à l'exclusion sociale, limite la construction de logements sociaux, de logements étudiants et aussi de logements pour les personnes en situation de handicap.

Je rappelle à notre assemblée que la Région est en retard de 4 % sur la moyenne nationale en matière de logements sociaux et qu'il faudrait en construire 2500 par an pendant 20 ans, pour rattraper ce retard.

Dans ces conditions, la création d'un établissement public foncier est un impératif. Nous devons nous donner les moyens, grâce à la constitution de réserves foncières, de répondre pour partie à nos ambitions nouvelles. Il est évident qu'un tel projet est transversal à nos responsabilités et impliquera en conséquence la coopération de différentes commissions.

Une telle ambition, si vous en êtes d'accord, nous permettra de venir en appui aux politiques territoriales des collectivités afin de travailler à des projets d'intérêt public communautaire ou intercommunautaire pour aboutir à de véritables politiques de développement urbain et rural.

C'est pourquoi, et conformément aux articles L 321.1 et suivants du Code de l'Urbanisme et aux dispositions de la loi Borloo « Plan de cohésion sociale », que nous anticipons, la création par l'Etat d'un établissement public foncier est nécessaire.

Tel est le sens de cette délibération pour mandater notre Président à engager toutes les procédures et consultations nécessaires.

**M. BOURQUIN.** – Il s'agit d'un énorme dossier pour lequel il faut beaucoup de motivation et les ambitions viennent de vous être décrites. En fonction de ces ambitions, je vais vous demander d'approuver les orientations que nous comptons prendre dans ce domaine qui, je le rappelle, et pour le monde rural et pour le monde urbain, nous paraissent essentielles.

**M. JAMET.** – Concernant ce rapport, trois observations. Premièrement, la loi n'est pas encore entrée en vigueur donc nous avons encore tout le temps d'en discuter.

Deuxièmement, nous n'avons pas encore eu le temps d'examiner ce rapport et de prendre, en concertation avec les membres de mon groupe, une décision à ce sujet.

Troisièmement, la loi Borloo n'étant qu'un pâle copie de la loi Gayssot dite de SRU, nous sommes aussi opposés à celle-ci qu'à celle-là.

\*\*\*\*\*

Mme TIGNERES, avec la procuration de M. GALANO, arrive en séance.

\*\*\*\*\*

**M. BECQUE.** – Au nom du groupe des Non Inscrits et du groupe UMP, je voudrais faire trois ou quatre observations. On ne peut d'abord que regretter de n'avoir eu connaissance de ces éléments qu'il n'y a que quelques instants.

Je regrette par ailleurs que ce dossier n'ait pas fait l'objet d'une concertation préalable. Vous êtes familier du Code de l'Urbanisme et savez que les articles L 321.1 et suivants prévoient que dans tous les cas ce type d'organisme doit faire l'objet d'une concertation et d'une réflexion préalable à laquelle, il me semble, compte tenu de l'importance des enjeux, les groupes d'opposition devraient être associés.

J'ajoute que cette concertation devrait même être beaucoup plus large puisque les autorités compétentes en matière d'urbanisme me semblent être, au-delà de la Région, les communes ou communautés de communes. Or, ce dossier n'a fait l'objet d'aucune concertation avec ces collectivités territoriales. J'ose imaginer que cela viendra après mais je pense qu'il aurait été utile que cela vienne avant.

Je note également, pour ce que je connais du dossier pour l'instant, qu'il n'y a aucune disposition financière. Or, vous n'ignorez pas que la mise en place d'un organisme de cette espèce va générer immédiatement et par nature même des nécessités d'investissement qui feront l'objet de lignes budgétaires, il faut quand même bien que nous sachions vers quoi nous allons, et que ces lignes budgétaires soient peut-être aussi coordonnées avec les lignes budgétaires des Collectivités Territoriales qui disposent de droits de préemption, qu'ils soient urbains ou interventions de la Safer. Il n'y a pas une ligne à ce sujet dans le document qui nous est soumis.

Même si je partage pleinement le fait qu'il soit nécessaire de mettre en œuvre un outil d'intervention foncière, je pense que l'enjeu est suffisamment important pour que nous puissions y réfléchir avant de le voter.

C'est la raison pour laquelle je propose à mes collègues des groupes Non Inscrits et UMP de nous abstenir.

**Mme ARDITI.** – Ce dossier me paraît extrêmement important. Il est vrai que si on se reporte de 20 à 25 ans en arrière, dans cette région, l'espace bâti et la consommation d'espace a augmenté parfois de 100 à 150 % alors que la population a augmenté à peine de 20 %. On voit donc que c'est une tendance qu'il faut absolument enrayer et je suis absolument ravie de voir qu'effectivement la lutte contre un étalement urbain incontrôlé et la consommation permanente d'espaces devant être destinés à l'agriculture et à d'autres objectifs soit un peu, par là même, enrayeres.

Deuxième élément, si on veut raisonner aménagement du territoire, et je crois que cette région a mis en exergue qu'elle voulait absolument raisonner aménagement du territoire, nous avons un vrai problème de pouvoir pour enrayer la hausse permanente du foncier, y compris dans les zones extrêmement reculées où les prix

sont en train de flamber face à la spéculation foncière, si bien que même dans des zones où il y a trop peu de monde, où il faudrait pouvoir faire s'installer de nouveaux habitants, nous n'y arrivons pas et les habitants n'y arrivent pas parce que le prix du foncier est exorbitant. Il paraît donc indispensable que la Région, évidemment en liaison avec les départements, puisse, de même que certaines communes font des réserves foncières, enrayer le dérapage permanent du foncier de manière à ce qu'on puisse réinstaller des personnes dans des territoires. Aujourd'hui, on accueille près de 2500 personnes nouvelles par mois dans cette région, nous devons tout faire et tout mettre en œuvre pour qu'elles ne se concentrent pas, d'une part, sur la conurbation Sète-Montpellier-Nîmes et d'autre part, sur les 15 kms du littoral. Il y a d'immenses espaces qui les attendent et qui permettraient un aménagement harmonieux du territoire, je pense que cette délibération est extrêmement importante pour aller dans ce sens et je vous en remercie.

**M. BERTRAND.** – Au nom du groupe socialiste, je tiens à dire à nos amis des autres groupes, notamment ceux de droite, que nous avons été conseillers régionaux avant cette mandature pour pas mal d'entre nous et qu'il est de tradition que certains rapports soient remis à l'ouverture de la séance et soient discutés et débattus en séance.

En second lieu, je tiens à dire que nous sommes à l'étape de la déclaration politique, de la déclaration d'intention et que les débats pourront avoir lieu au fur et à mesure que ce dossier sera conduit dans le temps.

En troisième lieu, je tiens à dire, au nom du groupe socialiste, que c'est un dossier exemplaire parce qu'il met en perspective simultanée et coordonnée le rural et l'urbain.

Enfin, je tiens à dire qu'il n'y a pas de confusion possible, comme on l'entend souvent lors de la mise en place d'un établissement public foncier d'Etat en Région, avec les missions Safer qui, pour 90 % d'entre elles, sont confinées à un rôle agricole. Là, c'est une ouverture vers d'autres possibilités en matière d'aménagement du territoire, d'emploi, de tourisme, de développement économique, de logement social, d'environnement. C'est un excellent dossier et du point de vue du groupe socialiste, il devrait être approuvé à l'unanimité.

**M. BOURQUIN.** – Puisque M. GAYSSOT a été mis en cause personnellement, je lui laisse l'occasion de répondre.

**M. GAYSSOT.** – La loi SRU dont je suis à l'initiative a été mise en cause. La majorité qui a été élue s'était engagée durant la campagne sur la nécessité de lutter contre la spéculation foncière et avait proposé, le groupe communiste y étant pour quelque chose, l'idée de créer cet office foncier public.

Aujourd'hui, il y a une opportunité qui se crée avec la loi Borloo et la décision que prend la Région, c'est d'être, au moment où il faut, prêt à engager le travail, y compris la réflexion à laquelle chacun de nous participera, pour faire en sorte que dans notre région particulièrement concernée à la fois par des problèmes agricoles mais aussi d'équipements, de logements sociaux, nous puissions agir de manière la plus

efficace possible contre la spéculation pour être le plus efficace possible en faveur de nos concitoyens.

Je crois franchement que ce vote que nous proposons aujourd'hui est à la fois conforme à l'engagement pris devant les électeurs et à l'intérêt du Languedoc-Roussillon et il n'anticipe pas du contenu complet que nous aurons à définir ensemble vis-à-vis de la loi Borloo elle-même.

**M. BOURQUIN.** – Avant de passer au vote, je me permettrai d'affirmer deux ou trois points clairement. Le premier, c'est qu'il s'agit là de la première pierre de démarrage de cet important dossier. J'en entends certains qui voudraient déjà voir l'édifice construit et fini. C'est même malicieux car si on présentait l'édifice fini, on nous dirait qu'on n'a pas présenté la première pierre. Je ne voudrais donc pas entrer dans des politiques inutiles d'autant plus que les mêmes ont eu l'occasion depuis 18 ans d'avancer dans ce dossier.

Cette assemblée, avec une nouvelle majorité, s'honore, six mois après son élection, de lancer cet important dossier. Elle vous demande en plus, avant de le lancer à l'extérieur, l'autorisation de le faire. C'est là l'importance de cette assemblée. Que n'aurait-on pas dit si on avait demandé à l'administration de travailler sur ce dossier et de prendre contact avec les conseillers généraux, comme il faudra que cela se fasse avant même que cette assemblée ne soit informée.

Le dossier présenté aujourd'hui est un dossier au demeurant succinct dans sa présentation mais important dans ses objectifs, et il dit que nous mettons sur rail cette affaire. C'est la première pierre, notre intention et notre ambition sont clairement affichées. Nous allons maintenant construire dans la concertation, avec tous les organismes associés qu'il faudra, et les conseillers généraux seront les premiers associés. Nous prendrons également en compte la Safer comme cela a été dit. Il n'est pas question de démolir ce qui existe mais nous sommes conscients qu'il faut aller nettement plus loin.

En dernier lieu, lorsque ce tour de piste sera fait, je ne doute pas que Jean-Paul BORE, mandaté par le Président Georges FRÉCHE pour coordonner toute cette action, nous rendra compte des implications et des choses auxquelles il faut s'attendre sur ce dossier.

Concernant la loi Borloo, nous voulons influencer sur celle-ci, précisément parce qu'elle est actuellement en discussion. Ceci étant dit, je vous propose de passer au vote :

Pour : 43

Contre : 8 (groupe FN)

Abstentions : 16 (groupes UMP, Non Inscrits)

Adopté à la Majorité.

\*\*\*\*\*

Mme BOUSQUET quitte la séance en donnant procuration à Mme CHARLES.

## **RAPPORT n° 01.BIS. – MODIFICATION DU TABLEAU DE L'FFECTIF**

**M. BOURQUIN.** – Ce rapport est simple car il vous signifie que l'effectif budgétaire du Conseil Régional est aujourd'hui de 517 postes et qu'il était, au moment de notre prise de fonction et de la désignation de Georges FRÊCHE à la présidence, de 520 postes.

Pourquoi une telle délibération ? D'abord par souci de transparence totale, pour informer, puisque c'est l'assemblée qui crée et ferme des postes. Nous avons déjà eu l'occasion de le faire et d'ajuster par des délibérations des ouvertures et fermetures de postes. Aujourd'hui, il y a une série de fermetures de postes.

Je tiens à dire à vous donner les chiffres réels et mettre ainsi fin aux rumeurs savamment propagées par certains groupes que je ne nommerai pas ici, rumeurs fausses et infondées auxquelles il faut tordre le cou. Quand je vois qu'on annonce dans la presse des chiffres inexacts, je les mets sur le compte de la rumeur, mais si celle-ci continue, je les mets sur le compte d'une volonté délibérée d'annoncer de fausses informations.

Donc, je vous demande aujourd'hui de donner acte dans cette délibération, du fait que nous avons en effectif budgétaire 517 postes et qu'il y en avait très exactement 3 de plus en mars lorsque certains ont quitté leurs fonctions et que Georges FRÊCHE, Président de l'exécutif, a pris les siennes.

Voilà l'importante communication que je tenais à vous faire dans ce dossier.

**M. ROSSIGNOL.** – Puisque nous parlons du personnel, je voudrais informer notre assemblée, ce qui va réjouir, je pense, un certain nombre de nos collègues, que M. Michel KOTAS, qui était administrateur hors classe, a été nommé ce matin en Conseil des Ministres, Préfet hors cadre chargé d'une mission des services publics relevant du Gouvernement.

Par rapport à cette délibération, vous n'allez pas nous faire croire que depuis votre accession à la présidence de cette Région, il n'y a pas eu de postes créés. Dans les chiffres que vous citez, l'effectif budgétaire de la majorité précédente s'élevait à 520 postes, comme vous l'avez dit, nombre de ces postes n'existaient pas, c'étaient des effectifs budgétaires, pas réels. Il y avait, je crois, tout à fait officiellement, 420 postes réels et non pas 520.

Bien entendu, nous voterons contre cette délibération.

**M. BOURQUIN.** – C'est tout ce que vous aviez à nous dire là-dessus ? Comme les rumeurs étaient très enflées, je pensais que vous auriez eu des tas de choses à nous communiquer. J'aurais bien évidemment eu l'occasion de vous répondre.

**M. BERTRAND.** – Au nom du groupe socialiste, je suis scandalisé de l'attitude de Stephan ROSSIGNOL et de la majorité nationale, car ils ont pris quand même l'initiative et le risque d'aller répandre des propos mensongers dans la population et

dans la presse en parlant de plusieurs centaines d'embauches nouvelles, 500 personnes de plus, comme on l'a lu dans les journaux. Ce n'est pas notre conception de la République, du débat politique et du débat démocratique. Je tenais à le dire.

**Mme TIGNERES.** – Je trouve étrange de recevoir des leçons de ceux qui ont une forte capacité au licenciement, je parle de la droite en général, qui a l'habitude de débarquer les personnels d'une façon honteuse, puisqu'elle va jusqu'à traîner devant les tribunaux des syndicalistes qui ont seulement joué leur rôle de délégués syndicaux, qui ont eu leur droit à manifester remis en question. Je parle notamment des ASF et je trouve que vous ne manquez pas d'estomac aujourd'hui de donner des leçons.

**M. BOURQUIN.** – Je voudrais appuyer les propos de Mme TIGNERES sur l'évidence nationale que nous connaissons, et plus particulièrement dans la Région et dans le département des Pyrénées-Orientales, car il est un fait historique depuis 50 ans de voir des responsables syndicaux poursuivis pour avoir exercé leur droit syndical.

Je ne doute pas que la majorité de cette assemblée soutient ces employés contre le système mis en place par les ASF.

Si on n'est pas capable dans cette assemblée de pouvoir lire ensemble 20 lignes d'une délibération, il faut qu'on le fasse dire à l'extérieur. Nous avons ici des élus qui n'ont pas la capacité, je parle pour ceux qui dénoncent la chose, l'opposition, de lire 20 lignes d'une délibération dans laquelle il y a deux chiffres importants : 517 et 520.

Je me suis permis d'en faire un résumé et il serait grave qu'on mette en doute ce que je qualifie de parole officielle.

Je salue la nomination de Michel KOTAS en tant que Préfet hors cadre, et le félicite.

Je ne voudrais pas que cette délibération d'aujourd'hui nous enferme pour l'avenir. Car il y aura nécessairement de nouveaux ajustements, liés aux nouvelles politiques que nous allons développer. Que ce soit sur l'Europe, la santé, et la décentralisation dès le 1<sup>er</sup> janvier 2005 ou 2006, au gré du Gouvernement, nous serons amenés à changer ces chiffres. On doit s'attendre à un effectif de près de 4000 personnes. Aujourd'hui, il s'agit d'une photographie de l'instant au regard de ce qui s'est passé il y a 6 mois et surtout au regard des rumeurs propagées. Comme certains d'entre vous me semblent friands d'informations sur tout ce qui s'est passé jusqu'à présent, je suis à même de leur donner toutes les informations qu'ils souhaitent.

Nous avons été amenés à procéder très exactement au licenciement de 12 personnes parce que leur service, qui ne se justifiait pas dans le fonctionnement de l'institution régionale, a été supprimé.

Nous avons intégré dans la fonction publique territoriale 26 personnes qui avaient les conditions requises depuis plus de 6 mois.

Je rappellerai à ceux qui veulent nous donner des leçons qu'ils avaient tout le loisir de titulariser ces agents avant le mois de mars, ils ne l'ont pas fait et c'est à l'honneur

de cette assemblée et de son Président Georges FRÊCHE d'avoir signé l'acte de titularisation de ces 26 agents que nous avons trouvés dans l'institution en situation de précarité.

Ensuite, j'ai entendu certains me parler des fins de contrats et des ruptures de contrats. Il y a eu, ces 6 derniers mois, du fait de cette majorité et de son Président Georges FRÊCHE, rupture de 34 contrats. Des contrats arrivés à terme car allant de 3 à 6 mois. Je me permets de vous donner les chiffres pour premiers mois de l'année : 17 ruptures de contrat. 17 en 3 mois, 34 en 6 mois... les chiffres sont les mêmes pour la précédente et l'actuelle majorité. Cela démontre qu'il n'y a pas eu plus ou moins de mouvements et si je devais porter un jugement circonstancié, je dirais qu'il est maladroit de procéder à ce genre de mouvements à la veille d'une élection mais ceux qui l'ont fait ont été payés en retour.

Concernant les déplacements de personnels au sein même de l'institution, il y a eu ces 6 derniers mois 26 agents déplacés dans leurs fonctions. Le chiffre correspondant aux 6 derniers mois de la précédente majorité est de 31. Il y a donc eu avant l'élection plus de déplacements qu'il n'y en a eu après. Je serais tenté de dire qu'on est là dans la vie normale de l'institution. Il y a des hommes et des femmes qui demandent des changements, à qui il est suggéré, en fonction de leurs capacités, de changer de postes, et qui, en fonction des besoins de l'institution, ont changé.

Voilà la communication, au nom du Président, que je tenais à vous faire, elle est importante et vous comprendrez pourquoi je disais qu'il faut tordre le cou aux rumeurs. Je pense qu'il est malveillant de soupçonner le fonctionnement de cette institution où, par définition, on devrait ici au contraire, la défendre, que l'on soit dans la majorité ou dans l'opposition. C'est l'honneur d'une République.

Je fais donc approuver cette délibération de vingt lignes et de deux chiffres : 517 contre 520.

Je passe au vote de ce rapport :

Pour : 43

Contre : 16 (groupes UMP, Non Inscrits)

Abstentions : 8 (groupe FN)

Adopté à la Majorité.

\*\*\*\*\*

## **RAPPORT N° 01.TER. – PRETS POUR LE PERSONNEL**

**M. BOURQUIN.** – Ces prêts sont des liens normaux qu'établit une institution ou une entreprise avec ses agents, un lien de motivation, un lien fort de compréhension sur la problématique des citoyens. Avez-vous des remarques sur ces avancées non négligeables que nous proposons pour nos agents ? Vous noterez que le souci premier est de mettre en place, au-delà des conditions d'attribution que nous vous proposons d'adopter, une commission d'attribution des prêts composée de deux

représentants du personnel, un représentant de chaque organisation syndicale déclarée au Conseil Régional, de deux représentants de l'administration.

Je vous propose de mettre en place l'octroi de trois prêts selon les modalités suivantes :

### 1 – PRETS D'HONNEUR

- ✓ Bénéficiaires = agents titulaires et non titulaires.
- ✓ Pas de condition de ressources
- ✓ Montant du prêt : 1500 euros
- ✓ Taux : 0
- ✓ Remboursement en 18 mensualités avec un différé de 3 mois
- ✓ L'échéancier est limité à la durée du contrat pour les agents non titulaires.
- ✓ Mise en place d'une instruction des dossiers par une commission d'attribution des prêts afin d'identifier la situation personnelle critique de l'agent qui devra faire l'apport de justificatifs.
- ✓ La commission d'attribution des prêts sera composée de deux représentants du personnel (un représentant de chaque organisation syndicale) et de deux représentants de l'administration. Elle examinera les dossiers de manière anonyme. En cas de parité des votes pour ou contre, la décision sera prise par l'autorité territoriale.

### 2 – PRETS VEHICULE

- ✓ Bénéficiaires = agents titulaires et non titulaires
- ✓ Montant du prêt : 2000 euros pour l'acquisition d'un véhicule neuf ou d'occasion
- ✓ Remboursement en 18 mensualités
- ✓ Référence : Avis d'imposition ou de non-imposition sur le revenu N-2
- ✓ Pour les agents non titulaires, échéancier limité à la durée du contrat
- ✓ Conditions de ressources :

Quotient familial			
<b>QF 1</b> : de 0 à 700 _	<b>QF 2</b> : de 701 à 1000 _	<b>QF 3</b> : de 1001 à 1400 _	<b>QF 4</b> : plus de 1401 _
Intérêts : 1 %	Intérêts : 1,5 %	Intérêts : 2 %	Intérêts : 3 %

**Q.F.** : revenu fiscal de référence figurant sur la ou les avis d'imposition ou de non-imposition du foyer / nombre de parts /12 mois.

### 3 – PRETS HABITAT

- ✓ Bénéficiaires = agents titulaires et non titulaires
- ✓ Etre propriétaire ou locataire.
- ✓ Le prêt ne sera accordé que pour l'achat ou la rénovation de la résidence principale.
- ✓ Montant maximum du prêt : 7622,45 euros
- ✓ Remboursement en 60 mensualités maximum avec un différé de 6 mois
- ✓ Référence : Avis d'imposition ou de non-imposition sur le revenu N –2
- ✓ Si le prêt est sollicité pour une acquisition, le versement sera effectué en 1 fois sur présentation du compromis de vente
- ✓ Si le prêt est sollicité pour une amélioration, le versement sera effectué en 2 fois : 50 % sur présentation des devis et 50 % (solde) sur présentation des factures.
- ✓ Conditions de ressources :

Quotient familial			
<b>QF 1</b> : de 0 à 700_	<b>QF 2</b> : de 701 à 1000 _	<b>QF 3</b> : de 1001 à 1400 _	<b>QF 4</b> : plus de 1401 _
Intérêts : 1 %	Intérêts : 1,5 %	Intérêts : 2 %	Intérêts : 3 %

**Q.F.** : revenu fiscal de référence figurant sur la ou les avis d'imposition ou de non-imposition du foyer / nombre de parts /12 mois.

Y a-t-il des interventions ? S'il n'y en a pas, je passe au vote :

Pour : 67

Adopté à l'Unanimité.

\*\*\*\*\*

M. ALARY, M. CRESTA quittent la séance.

\*\*\*\*\*

**RAPPORT N° 01.01. - REPRESENTATION DE LA REGION AU SEIN D'ORGANISMES**

## **M. BOURQUIN. –**

Pour répondre aux demandes des organismes dont les statuts prévoient la représentation de la Région, je vous propose de procéder à la désignation de ces représentants dans les organismes dont la liste figure en annexe.

Au sein du Comité de Coordination Régional de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, le Conseil Régional a désigné :

- par délibération N° 01.02 du 18 mai 2004, trois représentants titulaires de la Région : Mesdames Anne-Yvonne LE DAIN, Maryse ARDITI et Monsieur Max LEVITA

- par délibération N°01.09 du 2 juillet 2004, trois représentants titulaires de la Région supplémentaires : Mesdames Josianne COLLERAIS, Jocelyne PEZET-ROMIEUX, Marie MEUNIER-POLGE.

La composition de ce Comité prévue par le décret N° 2002-658 du 29 avril 2002 prévoit la représentation de la Région, en plus du Président du Conseil Régional ou son Représentant, par six membres titulaires et six membres suppléants élus ou/et administratifs. Il convient d'annuler les désignations précédemment faites et de procéder à la désignation de six membres titulaires et de six membres suppléants élus ou/et administratifs (cf annexe « Formation »).

Par délibération N° 01.02 du 18 mai 2004 :

- le Conseil Régional a désigné : au sein du C.F.A. Prosper Montagné à CARCASSONNE : Monsieur Henry GARINO en qualité de représentant titulaire et Madame Tamara RIVEL en qualité de représentant suppléant de la Région. Le C.F.A. Prosper Montagné à CARCASSONNE n'existant plus, il convient d'annuler ces désignations

- le Conseil Régional a désigné au sein du C.F.A. des Compagnons du Devoir à NIMES Madame Jocelyne PEZET-ROMIEUX en qualité de représentant titulaire et Monsieur Robert CRAUSTE en qualité de représentant suppléant de la Région. S'agissant d'un C.F.A. National il n'est pas prévu de représentant de la Région. Il convient donc d'annuler les désignations faites au sein de cet établissement.

- le Conseil Régional a désigné au sein du Lycée DHUODA à NIMES Madame Jocelyne PEZET-ROMIEUX en qualité de représentant titulaire et Monsieur Robert CRAUSTE en qualité de représentant suppléant de la Région, et au sein du Lycée Technique DHUODA à NIMES Monsieur Damien ALARY en qualité de représentant titulaire et Madame Corinne GIACOMETTI en qualité de représentant suppléant de la Région. Ces deux structures ayant cédé la place à une nouvelle dénommée Lycée Technologique DHUODA à NIMES, il convient d'annuler les désignations faites au sein de ces deux établissements et de procéder à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant pour siéger au sein du nouveau Lycée Technologique DHUODA à NIMES (cf annexe « Lycées Publics »).

Je passe au vote de ces désignations :

**FORMATION**

ORGANISME	TITULAIRE	SUPPLEANT
C.F.A. des Métiers du Sport 11100 NARBONNE	Didier CODORNIUO	Henry GARINO
C.F.A. des Maisons Familiales et Rurales 30000 NIMES	Marie CANET-JANIN	Jocelyne PEZET-ROMIEUX
C.F.A. de l'Institut de Techniques de Construction du Bâtiment et Travaux Publics (ITC BTP) 34070 MONTPELLIER	Paulette CHARLES	Marie CANET-JANIN
C.F.A. Activités Multidisciplinaires, Equestres, Sportives et de Loisirs 48500 LA CANOURGUE	Alain BERTRAND	Chantal VINOT
Comité de Coordination Régional de l'Emploi et de la Formation Professionnelle 34000 MONTPELLIER	Membre de droit : M. le Président Maryse ARDITI Max LEVITA A. Yvonne LE DAIN Josianne COLLERAIS Jocelyne PEZET-ROMIEUX	Marie MEUNIER-POLGE J. Louis BOUSQUET M. Christine BOUSQUET Béatrice NEGRIER Chantal VINOT

**LYCEE PUBLIC**

<u>ORGANISME</u>	TITULAIRE	SUPPLEANT
Lycée Technologique DHUODA 30907 NIMES	Jocelyne PEZET-ROMIEUX	Jean-Paul BORE

**M. BONNIEUX.** – Nous sommes choqués par la désignation systématique d'élus de la majorité dans les organismes extérieurs. Les élus de l'opposition sont exclus de toute représentativité dans ces organismes. Lors des dernières séances plénières, le Conseil Régional a affecté les 43 élus de la majorité dans plus de 800 postes de titulaires et de suppléants, sans compter les postes votés lors des Commissions Permanentes dont la plupart d'entre nous n'est pas membre.

**M. BOURQUIN.** – Ce débat a eu lieu précédemment. Georges FRÊCHE avait tranché et je pense qu'à la même question, il vous avait répondu, si ma mémoire est

fidèle, qu'il appartenait à la majorité d'assurer la représentation de sa politique et qu'il était impensable d'aller demander à l'opposition de porter la parole de la majorité. C'est un problème de logique. Si d'autres majorités devaient se profiler, à ce moment-là, des dispositions différentes seraient prises.

Je passe au vote de ce rapport :

Pour : 41

Contre : 24 (groupes UMP, Non Inscrits, FN)

Adopté à la Majorité.

\*\*\*\*\*

Mme LE DAIN arrive en séance et reprend la procuration donnée à M. LEVITA.  
M. ALARY, M. CRESTA reviennent en séance.

\*\*\*\*\*

## **RAPPORT N° 01.02. – PROPOSITIONS D'ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE CULTURELLE ET PATRIMONIALE DU CONSEIL REGIONAL LANGUEDOC-ROUSSILLON 2005/2010**

**M. BOURQUIN.** – Je me permettrai de dire en introduction que ce rapport et celui qui suit concernant le sport présentent des propositions d'orientations politiques. Ces projets politiques ont déjà été présentés dans cet hémicycle en ce qui concerne l'environnement, la formation, l'économie. Lors de la dernière séance, nous avons eu des esquisses pour la montagne et l'organisation territoriale. Aujourd'hui, le grand moment est venu pour la culture et le sport. Concernant la culture, je donne la parole à M. MALAVIEILLE.

**M. MALAVIEILLE.** – M. le Président, mes chers collègues, il s'agit effectivement d'un rapport important qui vise à présenter les propositions de notre politique culturelle et patrimoniale de notre collectivité pour les 5 années qui viennent. Ce rapport est le fruit de plusieurs mois de travail, de concertation, de discussions, de rencontres, parfois contradictoires, et d'échanges, notamment dans le cadre des débats que nous avons organisés dans les cinq départements de la région dans le cadre de « La Région en chantiers ».

Le 29 octobre 1998, l'opposition d'hier, majorité d'aujourd'hui, réclamait la tenue d'Etats Généraux en matière culturelle. A l'époque, le Président Jacques BLANC répondait : « à l'idée d'Etats Généraux qui resteront sans lendemain, nous préférons un dialogue organisé par secteur à travers des journées culturelles thématiques. » En ce qui nous concerne, nous essaierons de mener les deux sur un même front et nous ne les opposerons pas.

Tenir des états généraux puis ensuite donner du corps à nos choix politiques en créant les espaces nécessaires au dialogue, à l'expertise et à la proposition, telle est

notre volonté politique. Ce rapport est donc un cadre général, perfectible, amendable, qui sera complété par la présentation de sept manifestes avant le vote du budget qui porteront sur : 1°) le patrimoine protégé, rénové et mis en valeur ; 2°) une politique du livre, de la lecture publique et de la littérature orale ; 3°) l'art contemporain et les arts visuels ; 4°) le spectacle vivant ; 5°) la défense des langues et des cultures régionales ; 6°) l'aide à l'emploi et à la formation professionnelle culturelle ; 7°) le cinéma, l'audiovisuel et le multimédia.

Pour notre équipe, la culture est un élément à part entière de la construction sociale et de la citoyenneté. Il serait sans doute superflu de rappeler que la culture aide chacun à donner du sens à sa vie personnelle et qu'elle apporte bien souvent des valeurs de tolérance, d'ouverture et de liberté qui fondent l'idéal laïc et républicain dans lequel nous nous retrouvons.

Nous proposons d'inscrire la culture dans toutes les politiques du nouveau Conseil Régional, de traduire ces choix politiques par des choix budgétaires et de porter nos priorités en fonction des compétences premières de l'institution : 1°) aménagement du territoire ; 2°) développement économique ; 3°) éducation et formation professionnelle. Pour cela, nous abordons la question par trois portes d'entrée.

La première, c'est l'égalité du territoire par un aménagement que nous souhaitons concerté, lisible et qui favorise plus qu'hier la proximité de l'art et de la culture avec le plus grand nombre de citoyens.

La deuxième porte d'entrée, c'est l'économie culturelle soutenue. Cela reste, et cela a été rappelé par le Président Georges FRÊCHE, un enjeu fondamental du développement culturel et de l'emploi en région.

Enfin, troisième porte d'entrée, c'est l'éducation artistique, le pari de la découverte et surtout de la démocratisation de la culture.

Concernant l'égalité du territoire par un aménagement concerté et qui favorise la proximité de l'art avec le plus grand nombre de nos concitoyens, nous considérons que l'égal accès aux pratiques artistiques et culturelles doit être, pour les 5 années qui viennent, une priorité absolue pour la région. Les équipements culturels, les festivals, les équipes qui travaillent se répartissent, nous le savons tous, de façon trop déséquilibrée sur le territoire. Des zones importantes de la région sont dépourvues de services culturels de base alors que chacun devrait pouvoir en bénéficier à proximité.

Il nous faut donc travailler à de nécessaires rééquilibrages en lien avec l'Etat, les départements, les intercommunalités. Il nous faudra travailler à conforter, à susciter des associations relais mais aussi des équipes d'artistes implantés et des structures de la région dans leurs actions en faveur de la réduction des inégalités territoriales.

Pour mener à bien cette mission, nous pensons que le Conseil Régional doit être le moteur du renouvellement et du renforcement des politiques culturelles à travers un partenariat avec l'Etat et les collectivités. Information, concertation, au titre du partage du diagnostic, collaboration, au titre des intérêts croisés pour les avancements de

projets, et coopération, au titre du partage des projets à travers des conventions pluripartites ou la création d'établissements publics de coopération culturelle, les EPCC.

Nous insistons également, dans le rapport, sur l'aide à la diffusion qui par son insuffisance constitue un obstacle à la démocratisation culturelle et pénalise, selon nous, le développement de l'emploi culturel.

Un service public de la culture structuré sera constitué en contribuant à mailler le territoire d'institutions ou d'organisations culturelles de référence qui participent à l'animation et au développement des territoires.

Dans le rapport, vous avez un certain nombre d'institutions ou de manifestations ou de structures citées et je voudrais tout de suite faire une mise au point. Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive et ce n'est pas ce rapport qui dira que les gens cités pourront recevoir l'aide de la Région et ceux qui ne le sont pas ne seront pas aidés. La remarque m'a été faite en commission. Il s'agit là d'une photographie partielle d'un certain nombre d'outils qui sont à la disposition dans la Région. Bien évidemment, nous aurons l'occasion, au titre des manifestes que nous développerons et dans le cadre de l'individualisation des crédits, des conventions et des objectifs partagés, de revenir sur la totalité des lieux qui maillent les différents départements de la Région. Mais de grâce, j'invite nos collègues à ne pas mesurer l'ambition de notre politique en matière culturelle à la présence de lieux cités ou pas. Je suis persuadé que personne ici n'est dans cet état d'esprit.

L'aménagement du territoire c'est aussi la défense d'un cadre de vie de qualité. Cela passe par un engagement en faveur de l'architecture contemporaine, d'actions d'initiation à l'urbanisme et par la mise en valeur de l'espace public. Nous savons que le territoire de la région est riche d'histoires et de cultures qu'il faut préserver, mettre en valeur et diffuser.

La deuxième porte d'accès est l'économie culturelle comme enjeu fondamental du développement culturel. La Région Languedoc-Roussillon attire beaucoup d'artistes, c'est la première région française après l'Ile-de-France pour le dynamisme chorégraphique et elle se situe au quatrième rang pour le théâtre. On estime à environ, c'est un chiffre important, 13 000 les emplois culturels, soit 1 % de la population active occupée. Le secteur de l'emploi culturel est en pleine expansion depuis plusieurs années mais souffre aujourd'hui d'un manque de cohérence et de pertinence dans le domaine de la formation professionnelle qui s'est souvent développée sans tenir compte des besoins réels des artistes, des techniciens, des administratifs ou des employeurs. De plus, il faut le rappeler, la remise en cause du régime d'assurance chômage des intermittents du spectacle et la fin des aides à l'emploi de l'Etat fragilisent beaucoup les structures et les salariés.

Conscients de cette situation, nous vous proposons un programme d'aide à l'emploi culturel et à la formation professionnelle orienté autour de trois axes : 1°) professionnaliser l'entrée dans les métiers du spectacle en développant des dispositifs d'insertion professionnelle pour les jeunes diplômés des établissements d'enseignement supérieur professionnels régionaux ; 2°) avec ce plan, nous

souhaitons conforter l'emploi notamment dans des formes plus stables en incitant à l'emploi pérenne à la fois des administrateurs mais aussi des techniciens, en favorisant l'emploi et sa déclaration dans les petites entreprises pour les jeunes diplômés mais également en développant de vraies résidences de production artistique sur la base d'une charte des résidences ; 3°) nous souhaitons mieux accompagner les parcours professionnels en harmonisant et en améliorant les formations continues des artistes et des techniciens pour permettre des évolutions de carrière et une meilleure anticipation pour les salariés de leur fin de carrière artistique.

Bien évidemment, le secteur culturel, je l'ai dit, est un secteur important pour le développement du tourisme régional. Nous disposons d'un patrimoine exceptionnel avec près de 2000 monuments historiques, plusieurs milliers d'objets protégés. Nous avons quatre sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO, nous souhaitons désormais travailler en priorité avec des lieux labellisés, lier nos interventions financières à des lieux pour les protéger, les restaurer, mais également, pour les faire vivre en les restituant au public.

La Région est capable, par la qualité de ses festivals, d'attirer une population touristique nombreuse et la modification des comportements en matière d'utilisation du temps libre et les atouts climatiques de la région nous permettent d'envisager des actions culturelles d'envergure sur l'ensemble de l'année permettant des retombées économiques plus régulières pour les acteurs locaux du tourisme.

Dans chacun des secteurs artistiques, nous considérons que les œuvres doivent échapper aux diktats commerciaux des grands distributeurs et la diversité culturelle doit être encouragée, que ce soit dans le spectacle vivant, dans l'édition, dans les industries musicale et cinématographique ou dans les arts plastiques. C'est pourquoi, nous proposerons un programme de soutien à la création, qui permettra le financement des auteurs au travers de bourses à l'écriture et des soutiens à la résidence. Nous apporterons des aides aux créateurs de toutes disciplines et nous favoriserons l'émergence de nouveaux talents, notamment dans les secteurs des arts plastiques, de la danse, du cirque et des arts de la rue. Un programme important de soutien aux industries du livre, du cinéma, de l'audiovisuel et du disque sera mis en place afin de favoriser leur développement, leur production, leur diffusion et la promotion de leur action.

Dernier point, l'éducation artistique comme pari de la découverte et de la démocratisation de la culture. Nous savons qu'en démocratie chaque citoyen doit pouvoir librement, s'il le souhaite, choisir ses activités artistiques et culturelles et y avoir accès de façon simple et peu onéreuse. C'est une généralité mais cette généralité nécessite l'insertion pure et simple des enseignements artistiques dans le cursus scolaire de l'histoire de l'art à la musique et aux arts plastiques. Nous mettrons cela en œuvre dans les lycées, les centres de formation d'apprentis ou les établissements agricoles ou maritimes, avec des enseignants qui se veulent être partenaires des artistes et des intervenants spécialisés. La mobilisation des actions de l'éducation populaire, du social, du monde du travail, pour établir des passerelles nouvelles et rapprocher l'acte artistique du citoyen en lui donnant les clés nécessaires d'une meilleure compréhension. La découverte, l'apprentissage des

nouvelles technologies informatiques, du multimédia et de la création numérique, le développement de la lecture publique, la littérature orale comme bases de la connaissance en lien avec les bibliothèques, les médiathèques et les animateurs du livre.

C'est donc en fonction de ces orientations qu'il vous sera proposé, M. le **PRESIDENT**, les modalités d'interventions sur chacun de ces thèmes en lien, bien évidemment, avec les manifestes que je vous ai présentés et que nous validerons ultérieurement.

M. le **PRESIDENT**, mes chers collègues, vous l'aurez compris, l'ambition de ces orientations est d'inscrire pleinement la culture dans chacune des politiques de notre Conseil Régional. C'est la raison pour laquelle nous travaillons désormais de manière transversale, tant avec Josianne **COLLERAIS** sur les questions de la jeunesse, que Maryse **ARDITI** sur les questions de la formation professionnelle et de l'emploi culturel, que Max **LEVITA** sur le domaine de l'éducation ou encore de Didier **CODORNIU** sur les questions du sport. Comme nous y invite d'ailleurs le Conseil Economique et Social, qui a dans son rapport souhaité un partenariat plus étroit entre les enseignants et les professionnels de la culture afin de rendre plus aisé l'accès des jeunes générations à ce droit que constitue la culture dans notre siècle naissant.

Je vous remercie de votre attention, M. le **PRESIDENT**, et de celle de nos collègues, pour la longueur de mon propos mais ce rapport important va nous permettre de donner des prolongations budgétaires et financières dans les mois à venir.

**M. BOURQUIN.** – Bravo pour cet excellent travail, le vôtre et celui de votre commission. Voilà de belles ambitions fixées et s'il y en a qui doutaient de la nouvelle politique mise en place, on voit bien là la différence entre une politique de guichet et une politique de projet. Vous nous proposez là une politique de projet.

**M. ALARY.** – Je voudrais relayer à mon tour le ton et le sérieux de ce rapport. Nous sommes ici dans un hémicycle où il y a des échanges entre l'opposition et la majorité, mais je crois qu'on est là sur un sujet important. C'est pour moi l'occasion de dire que c'est le premier rapport fondateur en matière de politique culturelle qu'on vient d'entendre et je voudrais saluer le travail précis qui à mon sens émane également de l'écoute dans ce rapport qui a été celle des Etats Généraux d'il y a quelques mois. On retrouve bien un certain nombre de demandes, d'attentes et de besoins des populations de cette région par rapport à la culture.

Je voudrais, avec la casquette de Président de Conseil Général, dire que j'apprécie les nouveaux rapports instaurés entre les départements et la région. Ce n'était pas le cas car il y avait des vides importants et pendant que les départements intervenaient ici ou là, comme dans le Gard, la Région intervenait dans d'autres domaines. Ce n'était pas bon et sur le terrain les populations se demandaient ce que l'on faisait des deniers publics.

Aujourd'hui, le souci de l'efficacité en matière culturelle est de donner à toutes et tous, aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. Je voudrais également souligner

l'économie culturelle dont a parlé Patrick MALAVIEILLE. Nous devons travailler là en transversalité avec la formation professionnelle, l'éducation, la jeunesse, le tourisme.

On s'oriente vers une nouvelle politique de la culture dans cette région et beaucoup l'attendent, aussi bien dans le milieu rural que dans le milieu urbain. Par exemple, le CRATERE à Alès est une des rares scènes nationales de cette région et marche fort bien. J'ai rencontré, il y a peu, son président et son directeur qui me disaient que si le département et la région venaient ensemble sur les projets qu'ils avaient au niveau de cette scène nationale, ils pourraient décliner beaucoup de choses à partir du CRATERE, les arts du cirque, les arts de la rue, etc...

Je crois beaucoup aujourd'hui au développement de l'art contemporain de cette région. C'est vrai qu'il y a des vides, peu de choses ont été faites.

Nous avons maintenant un rapport de base sur lequel il faut s'appuyer. Il faut aussi que l'Etat, j'en appelle à lui, vienne travailler avec nous, qu'il prenne tout cela en considération. MALRAUX disait que la culture n'est pas du luxe mais une nécessité.

**Mme CELLIER.** – J'ai bien écouté le rapport présenté par M. MALAVIEILLE et je l'en félicite. C'est un très bon rapport mais je voudrais que du rêve, on passe à la réalité, je compte donc sur lui pour concrétiser ces projets.

J'ai bien entendu les précisions qu'il avait apportées et en particulier sur les sites en disant que la liste n'était pas exhaustive et que tout le monde pourrait prétendre à des aides de la Région et éventuellement, dans le cadre de sa spécificité, tout le monde pourrait avoir un répondant favorable au niveau de la Région. Personnellement, je souhaiterais quand même qu'on puisse faire apparaître dans ce rapport la Via Domitia. C'est un tracé historique dans notre région, qui la traverse de part en part, puisqu'elle démarre à Beaucaire et prend fin dans les Pyrénées-Orientales. Je souhaiterais donc que la Via Domitia fasse une entrée officielle dans nos préoccupations.

Il était également question depuis 1998 d'un partenariat étroit avec le CRT. Je ne sais pas où en est ce dossier aujourd'hui. Est-ce que l'association de la Via Domitia et le CRT continueront d'œuvrer ensemble dans le but de valoriser cette voie romaine ?

En ce qui concerne le programme européen qui avait été initié autour de la Via Domitia et qui portait, bien entendu, sur les voies romaines en Méditerranée, ce n'était plus uniquement la Région Languedoc-Roussillon qui était concernée mais pratiquement une vingtaine de régions européennes du bassin méditerranéen voire du nord de l'Afrique, puisque nous étions en contact avec la Tunisie, je voudrais savoir où en est ce dossier car pour le moment, nous n'avons pas de renseignement plus précis.

Dernier point sur lequel je voudrais intervenir. Je suis tout à fait d'accord pour dire que le patrimoine culturel, le patrimoine architectural de notre région, est très important, et qu'il peut et doit être un atout touristique essentiel. Malheureusement, j'ai le regret de constater que la commission tourisme ne s'est pas réunie depuis le

mois d'avril. Je souhaiterais que l'on puisse débattre de ce programme et de l'avancée dans ce domaine, au niveau du tourisme patrimonial en particulier.

\*\*\*\*\*

M. LEVITA quitte la séance en donnant procuration à Mme GIACOMETTI.

\*\*\*\*\*

**M. JAMET.** – M. le PRESIDENT, la culture est un domaine qui m'est cher et auquel nous attachons, au Front National, une importance particulière. C'est vous dire avec quel intérêt et quelle impatience nous attendions vos propositions dans ce domaine. Celles-ci, je vous étonnerai peut-être, ne m'ont pas déçu, elles ne m'ont pas davantage satisfait, là vous serez moins surpris. Il y a en effet dans les cinq pages de ce rapport pas grand chose à retenir, sinon un ensemble de vœux pieux qui resteront pieux, d'intentions exprimées impossibles à réaliser et la répétition d'une même idée exprimée en termes différents. La culture est sans frontière et sans limites, et surtout pas financière. Elle est ouverte à tous puisqu'elle apporte, est-il écrit, les valeurs de tolérance qui fondent l'idéal laïc et républicain. Voilà une bonne nouvelle pour ceux qui, ces dernières années, ont eu à souffrir de l'ostracisme de certains qui, dans la rue et lors de réunions musclées, prétendaient leur interdire d'exprimer leurs idées, au besoin par la force. C'était le temps où un élu, dans cet hémicycle, pouvait déclarer : « vous seriez bien en peine de citer un créateur de droite dans le domaine de la philosophie, dans le domaine de la littérature, dans le domaine de la peinture, de la danse, du cinéma, de la musique. » Le temps où un autre, directeur d'une de nos grandes institutions nationales, proclamait : « un artiste est automatiquement de gauche, c'est forcé. » Beethoven était de gauche, Mozart était de gauche, on n'y peut rien, c'est comme cela.

Ces temps-là, grâce à Dieu, si je puis m'exprimer ainsi, sont désormais révolus. La culture, et je m'en félicite, pourrait donc être de droite ou de gauche. Vous me direz tout à l'heure si je vous ai bien compris. Place donc à la tolérance, au métissage culturel, aux musiques du monde, à l'art de la rue, à la littérature orale et à l'architecture contemporaine et tutti quanti, mais place aussi, je l'espère, puisqu'il me fut expliqué que cette liste n'était pas exhaustive, à la peinture et à la danse classiques, au folklore régional et aux traditions nationales, à l'opérette, à la chanson française et au théâtre de boulevard, à la protection d'un patrimoine millénaire aujourd'hui en grand danger, place aux historiens et aux écrivains non conformistes. J'en ai rêvé pendant 18 ans. J'ai rêvé d'une symbiose entre les Anciens et les Modernes, entre la droite et la gauche, entre le peuple et son élite, et que l'éclectisme l'emporte définitivement sur l'ésotérisme, au seul bénéfice de l'intelligence et de la compréhension réciproque. Mais peut-être après tout, ne s'agissait-il que d'un rêve ? Il vous appartiendra de prouver, par les décisions que vous pourrez prendre et sur lesquelles plane aujourd'hui un flou artistique, que je ne me suis pas trompé.

\*\*\*\*\*

M. CRESTA quitte la séance en donnant procuration à M. VERDIER.

M. ALARY, M. FLANDIN quittent la séance.

\*\*\*\*\*

**M. BOURQUIN.** – Mme PAGES, vous avez demandé la parole, dans quel groupe êtes-vous ?

**Mme PAGES.** – Je suis dans le groupe UMP.

**M. BOURQUIN.** – Je demande à ce qu'il y ait un rapporteur par groupe. Mme ARDITI et M. PASTOR, je vous demande de vous mettre d'accord pour désigner un intervenant.

Je donne la parole à M. BECQUE, au nom du groupe Non Inscrits.

**M. BECQUE.** - Je pensais que nous aurions pu substituer Mme PAGES, même si elle ne fait pas partie du groupe Non Inscrits, parce qu'elle est 1<sup>er</sup> adjointe chargée de la culture à la Ville de Perpignan et qu'elle avait donc, de surcroît, en qualité de membre de la commission culture du Conseil Régional, toutes qualités pour pouvoir fournir des observations.

Je vais donc me permettre de vous donner lecture, avec mes commentaires personnels, si vous m'y autorisez, du document que Mme PAGES se disposait à communiquer à l'assemblée.

Le Président de la commission culture a proposé au Conseil Régional les axes de ce qui devrait être la politique culturelle et patrimoniale de la nouvelle majorité régionale. Tendre vers l'égalité des territoires par un aménagement concerté, lisible et favorisant la proximité de l'art et de la culture avec le plus grand nombre de citoyens, c'est une orientation de caractère général qui n'est en soi pas critiquable, mais qui me paraît souffrir, comme cela a déjà été souligné, d'un caractère précisément trop général pour pouvoir en définir exactement les actes.

Vous avez fait une longue énumération en faveur d'aide à la diffusion, à l'établissement de conventions, cela me paraît aussi tout à fait louable et ressembler un peu à ce que vous dénonciez comme la politique de guichet qui vous semblait critiquable sous l'ancienne gestion.

Mais, nous nous interrogeons sur le choix de l'aide à certaines grandes institutions qui laisse de côté certaines autres institutions qui n'ont, pour l'instant, que le défaut d'exister, semble-t-il, à vos yeux. Qu'en est-il de la scène conventionnée du théâtre de Perpignan, reconnue et soutenue par l'Etat depuis 2001 et qui fonctionne ? Qu'en est-il de l'action du théâtre de Nîmes ou celui de Sérignan qui fonctionnent également ? Que penser de l'oubli dans les manifestations, d'une manifestation de l'importance de celle de « Visa pour l'Image » à Perpignan qui est quand même une référence tant au plan régional qu'au plan national voire international, c'est à mon sens dans cette matière-là, celle qui réunit sur le plan international le plus grand nombre de journalistes. Or, il n'en est pas question. J'ai bien noté, M. MALAVIEILLE, que vous disiez aujourd'hui, cela n'est pas écrit dans le rapport, que la liste n'était pas exhaustive, mais je m'interroge sur le fait que celle-là qui est une manifestation extrêmement importante, ne figure pas. De même, pour ce qui est du festival de

musique sacrée de Perpignan existant depuis 16 ans, de même pour le festival de Carcassonne qui me paraît non moins important, mais dont il n'est pas question.

Nous savons bien que toute action politique nécessite un choix. Nous savons bien aussi que pour bien fonctionner au plan institutionnel, les institutions ont besoin de la coordination des diverses entités territoriales, que ce soit la Région ou le Conseil Général. Qu'en est-il de la coordination de ces politiques avec les initiatives municipales ?

J'ai noté également que vous citiez in fine de votre énumération l'action en faveur des cultures occitane et catalane. J'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer ici et cela avait provoqué une sorte de tollé, je crois que les cultures occitane et catalane vont bien au-delà de la simple manifestation artistique. J'avais dit ici, lors de la toute première réunion, et cela avait provoqué le courroux du Président FRÊCHE, qu'il me semblait qu'il fallait, pour ce qui concerne les cultures catalane et occitane, les mettre dans une structure différente globalisant la totalité, car la culture catalane et la culture occitane touchent tous les domaines : la politique, l'économie, l'écologie et pas seulement la culture. L'occitan et le catalan ne doivent pas se borner à être un simple appendice culturel. Donc, la culture occitane et la culture catalane doivent être traitées comme un tout.

C'est sous le bénéfice de ces observations que j'invite le groupe Non Inscrits et le groupe UMP à voter contre votre proposition.

\*\*\*\*\*

Mme LE DAIN, Mme NEGRIER quittent la séance.

\*\*\*\*\*

**M. BOURQUIN.** – Je demande à M. PASTOR ou à Mme ARDITI de dire qui prendra la parole au nom du groupe Verts et Citoyens.

**Mme ARDITI.** – Le groupe a eu un problème, ce qui peut arriver, et n'a pas eu l'occasion de se réunir pour préparer cette réunion. Je veux bien laisser la parole à M. PASTOR mais elle sera en son nom propre.

**M. PASTOR.** – C'est une méthode qui n'est pas acceptable, j'aurais souhaité que Béatrice NEGRIER qui est membre de notre groupe, même si elle n'est pas membre de notre organisation politique, puisse aussi prendre la parole, comme cela a été le cas notamment pendant la campagne électorale où les cinq composantes de notre majorité étaient représentées aux tribunes.

Inutile de vous dire, M. le PRESIDENT et M. MALAVIEILLE, rapporteur de ce rapport, que cette délibération était évidemment très attendue.

Nous enregistrerons, par un vote favorable à cette délibération, ce qu'il y a de positif dans les idées proposées et notamment, nous l'avons relevé, dans la volonté d'aider les réseaux de musique actuelle, d'art de la rue et peut-être de ce que le Front

National considère comme de la culture décadente et de mettre, deuxième point, à contribution les compétences de notre collectivité en matière de formation professionnelle au bénéfice des acteurs culturels de cette région.

Sans doute, ce document aurait-il été meilleur s'il avait été préparé de manière plus collective, notamment en réunissant la commission culture avant l'envoi de ce document à tous les Conseillers Régionaux. Mais je sais que Patrick MALAVIEILLE s'est engagé à ce que nous ayons des modalités de travail à l'avenir plus collectives et je lui fais confiance de ce point de vue-là.

Nous resterons donc particulièrement attentifs à la mise en œuvre concrète des engagements contenus dans ce document. Notre vote favorable ne doit néanmoins pas être interprété comme un blanc-seing. Il faut en effet aujourd'hui, avant tout, rétablir la confiance dans le monde culturel. Par deux aspects, d'abord par des actes qui contribuent à rattraper le mauvais départ pris et à rendre leur sérénité aux acteurs culturels, particulièrement en matière de politique du livre et de l'édition. Egalement, pour ce qui concerne la mise en valeur du patrimoine à travers le cycle menacé autour des musiques actuelles. J'ai noté dans le rapport que la priorité pour l'association Musique et Danse serait dorénavant les musiques actuelles. Or, il y avait un acquis, en terme de valorisation, de notre patrimoine roman, en particulier dans cette région, à travers un cycle de musique ancienne qu'il convient de maintenir.

Un troisième point sur lequel nous serons particulièrement vigilants, c'est l'aide au redéploiement des langues et cultures de cette Région. De ce point de vue-là, je dois vous dire que je fais miennes les déclarations de M. BECQUE tout à l'heure concernant l'occitan, le catalan, et je rajouterai également, les langues minorisées issues d'Etats dans lesquels elles sont pourchassées, comme par exemple la langue tamazirt ou les langues internationales des communautés tziganes, qui sont aussi des composantes de notre culture régionale.

Pour revenir à ce qui concerne plus particulièrement l'occitan, je dois dire que je m'inquiète que, 6 mois après notre élection, le CIRDOC ne se soit pas encore réuni alors que c'est un outil essentiel de promotion de l'occitan dans cette région et qui doit le devenir au plan interrégional ; nous avons d'ailleurs été sollicités par la Région Midi-Pyrénées pour entrer au comité syndical de ce syndicat mixte et je pense que ce serait une bonne chose d'y répondre favorablement.

Enfin, pour rétablir la confiance, il s'agit aussi de répondre à ceux qui craignent que beaucoup trop soit ramené à la capitale régionale. De ce point de vue-là, la phrase du rapport « Montpellier, à travers ses institutions de renommée nationale, rayonnera sur l'ensemble du territoire » ne laisse pas d'inquiéter. Car ce qu'il faut, et la réponse qui doit être apportée, ne peut être une politique construite au coup par coup et par saupoudrage, comme cela a été sous l'ancienne majorité, mais à travers une politique construite à laquelle la délibération que nous allons voter est une contribution importante mais qui contribue à décentraliser l'action culturelle et non pas à la concentrer. De telle sorte que la politique que nous mènerons, l'action culturelle et patrimoniale que nous mènerons, jouent aussi son rôle en matière d'aménagement équilibré de notre territoire régional.

Mme NEGRIER revient en séance.

Mme BAUDUIN quitte la séance en donnant procuration à Mme SABIOLS.

\*\*\*\*\*

**Mme COLLERAIS.** – Je vais parler au nom de mon groupe, le groupe Communiste et Citoyen. M. le PRESIDENT, chers collègues, nous apprécions positivement cette orientation en rupture avec la précédente, novatrice tant dans son contenu que sur la méthode. Enfin, nous tournons la page à l'opacité, au clientélisme, au saupoudrage et au coup par coup. Tout en saluant le travail de Patrick MALAVIEILLE et du service culture, je veux souligner l'importance de la construction de cette politique régionale culturelle. En effet, après une consultation sans précédent des acteurs concernés, ce projet est le fruit d'une co-élaboration partagée, respectueuse d'un équilibre des différents arts et du territoire. J'y vois là la mise en pratique d'une démarche démocratique participative et avec mon groupe, nous nous en félicitons.

Sur le fond, et ce n'est pas rien, ces orientations tournent le dos aux discriminations de toute nature. Elles ne portent pas de jugement sur les artistes et je pense à plein de choses, à plein de gens en disant cela, aux intermittents et plus particulièrement, à la jeunesse. Le fait d'inscrire clairement que les musiques modernes comme le rap, le hip-hop, la techno seront aidées tout comme l'est la musique dite savante, me réjouit. Parce que acter cela, c'est acter que la jeunesse s'exprime autrement que par la violence dès lors qu'on s'intéresse à elle et dès lors qu'on lui fait confiance. C'est acter que pour nous, il n'y a pas de sous-culture. C'est aussi acter un concept qui n'appartient pas à ce courant de pensée qui, à une époque pas si lointaine, avait abouti à brûler les livres pour brûler les idées.

Cette orientation répond aux vraies valeurs républicaines, liberté, liberté d'expression, égalité de reconnaissance des différents arts, les deux créant de la fraternité, du vivre ensemble.

Pour conclure, je dirai que notre Région Languedoc-Roussillon/Septimanie, située sur la Méditerranée, un des berceaux de la civilisation des cultures où les peuples de la Grèce Antique, de Rome, des Arabes, des Berbères, ont brassé au fil des siècles leurs cultures, se sent l'héritier de ce métissage culturel. Notre projet régional se revendique de cet héritage et porte en lui cette philosophie d'ouverture à l'autre.

Aussi, je crois que les 30 000 manifestants, jeunes en tête, un certain mars 1998, blancs de colère, de révolte et d'émotion, ont retrouvé, n'en doutons pas, leurs couleurs, celles de l'espoir d'un futur meilleur. Pour tout cela, M. le PRESIDENT et chers collègues, nous voterons ce rapport des deux mains.

**M. MALAVIEILLE.** – Je voudrais remercier mes collègues Damien ALARY, Josianne COLLERAIS, qui sont intervenus pour apporter leur approbation à ce rapport. Je note qu'il y a quelques considérations que je trouve troublantes, M. BECQUE. Parce qu'en commission, les collègues d'opposition de votre groupe ont dénoncé ce rapport en disant que c'était la Redoute, qu'il y avait tout, alors qu'aujourd'hui, vous faites état de manques. Ce n'est pas très cohérent. Je reconnais les limites voire les insuffisances car ce n'est pas facile. J'aurais d'ailleurs souhaité que vous participiez aux Etats

Généraux que nous avons organisés, vous nous auriez éclairé dans un certain nombre de domaines. Mais vous auriez dû en leur temps éclairer vos collègues de l'ancienne majorité. M. ROQUES qui a occupé ici des fonctions en matière culturelle, lors d'une intervention au Conseil Régional du 4 novembre 1998, disait : « Des éléments positifs ont été passés sous silence mais ce sont des résultats d'une véritable politique culturelle. Il en est certains que je conteste un peu, puisque vous nous avez donné quelques responsabilités, nous ferons des propositions pour les améliorer. Je veux parler des arts vivants ». Effectivement, si on voulait prendre un raccourci, on pourrait dire que pendant trop longtemps la politique de la Région a été la politique du chéquier et ce n'est pas une politique. J'ai eu beaucoup de mal à retrouver les documents qui fondaient la politique culturelle de la précédente majorité. J'ai retrouvé quelques lignes dans un rapport d'orientation, 14 sur 72 pages. Lorsque Mme CELLIER dit qu'il faudrait passer du rêve à la réalité, nous rêverons et réaliserons ensemble pour ne pas avoir uniquement des rapports d'intention mais des rapports où nous puissions travailler. Sur la Via Domitia, ce sont des éléments que nous ne négligerons pas.

J'ai bien entendu les considérations de M. PASTOR et j'ai noté qu'effectivement il fallait apporter de l'amélioration à nos commissions, mais j'ai noté aussi la remarque de Mme ARDITI qui disait que certains groupes en avaient aussi besoin. Nous essaierons de nous améliorer tous ensemble au fur et à mesure que nous avancerons.

Enfin, M. JAMET, vous m'avez rassuré. Que vous contestiez le rapport que nous présentons est pour moi un acte salutaire. Il n'aurait plus manqué que le Front National soutienne les orientations politiques culturelles de la Région. M. JAMET, j'ai noté qu'il y a trois ans dans un rapport d'orientation budgétaire, vous reprochiez à Jacques BLANC de mettre la charrue avant les bœufs. Un Conseiller Régional vous avait demandé qui étaient les bœufs et vous aviez répondu : « qui fait la charrue ? ». Avec ce rapport, c'est la charrue et les bœufs pour tracer le sillon. Malgré vos contestations, notamment sur les arts de la rue, le cirque, les nouvelles musiques, ce n'est pas parce nous allons mettre en exergue ce que pendant des années on a ignoré dans cette Région qu'on va passer sous silence toute une série d'actions ou de manifestations qui seront encouragées. Merci d'avoir protesté avec vigueur contre ces orientations, c'est une bonne chose que le Front National monte au créneau contre ce rapport, le contraire m'aurait beaucoup inquiété.

Pour terminer, je voudrais aussi remercier l'ensemble des acteurs culturels que nous avons sollicités, pour les chantiers mais également les groupes de travail mis en place qui commencent à fonctionner. Je remercie également notre administration, le Directeur Général des Services, le Directeur Général Adjoint chargé de l'éducation et de la culture et le Directeur de la Culture.

**M. BOURQUIN.** – Je pense que tout le monde retiendra qu'on n'en est pas à l'attribution des sommes mais à de grands choix, de grandes directions, de grands projets. A ceux qui déjà nous disent que nous ne nous sommes pas concertés avec le terrain et les autres collectivités, je répondrai ce que j'ai répondu concernant l'établissement public foncier, il appartient à cette assemblée d'abord de donner son aval pour concrétiser.

Mme CELLIER, nous avons pris en compte la Via Domitia au titre d'Interreg III et le dossier avance très bien.

A ceux qui voudraient relancer une quelconque polémique sur l'importance de la représentation catalane et occitane dans notre assemblée et de ce parfait équilibre, de cette sérénité qui règne et de cette volonté d'avancer, je dirai simplement qu'il faut regarder dans le passé récent où il n'y avait pas encore de commission prenant en compte l'approche occitane et catalane, alors que maintenant tout est fait. Ceux qui pendant 18 ans l'ont ignoré sont maintenant les premiers pourfendeurs à donner des conseils.

Je vais passer au vote de ce rapport :

Pour : 41

Pas de contre

Abstentions : 23 (groupes UMP, Non Inscrits, FN)

Adopté à la Majorité.

\*\*\*\*\*

## **RAPPORT N° 01.03. – REVERSEMENT DES SOMMES PERÇUES PAR DES STAGIAIRES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE – GESTION DES ABANDONS**

### **M. BOURQUIN. –**

Dans le cadre des actions de formation financées par la Région, un certain nombre de stagiaires abandonnent avant la fin du stage, avec ou sans motif.

Les dispositions de gestion de la formation professionnelle énoncent que les rémunérations ou les indemnités perçues par des stagiaires, ainsi que les sommes afférentes à la protection sociale de ces derniers, sont à reverser en cas d'abandon du stage sans motif légitime ou de faute lourde.

A contrario, en cas de motif légitime et d'absence de faute lourde, la collectivité est en droit de ne pas réclamer le reversement des sommes perçues.

Je vous propose donc :

- d'autoriser le Président à annuler totalement ou partiellement les titres de recettes émis à l'encontre des stagiaires ayant, depuis cette émission, justifié l'abandon de leur stage par un motif légitime,
- de prélever à cet effet la somme de 10.653,47 \_ sur le chapitre 970 article 828 du budget de la Région.

Pour : 56

Pas de contre  
Abstentions : 8 (groupe FN)

Adopté à la Majorité.

\*\*\*\*\*

M. ALARY revient en séance.  
Mme PRATS-VIDAL quitte la séance en donnant procuration à Mme CANET-JANIN.  
Mme FOULQUIER quitte la séance en donnant procuration à Mme PAGES.  
M. BECQUE quitte la séance en donnant procuration à Mme CELLIER.  
M. TORREILLES quitte la séance en donnant procuration à Mme BRUGUIERE.  
Mme ARDITI, Mme COMPS quittent la séance.

\*\*\*\*\*

## **RAPPORT N° 01.04. – POUR UNE NOUVELLE POLITIQUE SPORTIVE REGIONALE**

**M. BOURQUIN.** – Avant de donner la parole à M. CODORNIOU pour présenter ce rapport, je me permets de réitérer en propos liminaire que nous avons fait la même chose pour l'environnement, la formation, l'économie ainsi que des esquisses sur la montagne et l'aménagement du territoire.

**M. CODORNIOU.** – Nous sommes dans la même démarche que la commission culture, c'est-à-dire dans une démarche tout à fait transversale, notamment avec un certain nombre de commissions qui se recoupent, la commission culture présidée par M. MALAVIEILLE, la commission jeunesse, présidée par Mme COLLERAIS, la commission formation professionnelle, présidée par Mme ARDITI et la commission enseignement, présidée par M. LEVITA.

Nous souhaitons que cette nouvelle politique sportive régionale soit ambitieuse et cohérente.

Bien que le sport soit le grand oublié de la décentralisation, la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable des territoires reconnaît, au travers des Schémas de Service Collectif, le sport comme un élément structurant de l'aménagement durable du territoire, la région devenant dans les faits le niveau stratégique d'élaboration de la politique sportive. Cela se traduit, malgré des tâtonnements et des choix de nature politique, par un début d'implication des exécutifs régionaux en matière de politique sportive.

Un examen critique de la gestion précédente fait apparaître qu'il n'existait pas de volonté de favoriser l'émergence d'une politique régionale de développement des activités physiques et sportives.

Cette gestion ne visait pas au développement harmonieux des territoires, elle ne tenait pas compte de la diversité sociale et démographique de notre région, elle négligeait la présence de zones urbaines et de zones rurales, elle ne cherchait pas à concentrer les moyens financiers par des approches partenariales avec l'ensemble

des collectivités territoriales ou de favoriser la professionnalisation de l'encadrement sportif, la formation des bénévoles et l'emploi en se rapprochant des Organismes Paritaires (OPCA) ou en utilisant les fonds européens.

Il nous appartient aujourd'hui de construire une politique sportive régionale plus ambitieuse, plus démocratique, plus claire, mieux adaptée au contexte régional et prenant en compte le poids réel des acteurs concernés.

Cette politique doit reposer sur les principes simples et lisibles que sont la concertation, l'intérêt général, l'adéquation avec les compétences, les niveaux naturels d'intervention et les orientations générales définies par la nouvelle Assemblée Régionale.

Afin de rechercher l'efficacité, cette politique doit se concentrer sur quelques axes prioritaires, éviter le saupoudrage, l'éparpillement et le clientélisme. Elle doit considérer les acteurs du monde sportif, non comme des quémandeurs de subsides, mais comme des partenaires qui apportent leur contribution à la vie sociale et au développement du Languedoc-Roussillon dans le cadre d'actions clairement définies, conventionnées et contrôlées.

Pour cela, à l'occasion de prochaines réunions de l'Assemblée Régionale, à l'issue du travail de réflexion, de concertation et de synthèse déjà engagé par moi-même, je vous proposerai d'adopter des dispositions qui répondront aux aspirations rappelées ci-dessus mais, il m'a paru nécessaire de souligner dès maintenant les grandes orientations de la politique que nous souhaitons mettre en place.

Tout d'abord, une politique sportive démocratique, concertée, transparente, évolutive et plus proche des réalités régionales :

La mise en place d'un outil régional chargé de dresser un état des lieux et suivre l'évolution des pratiques sportives en Languedoc-Roussillon, favoriser la concertation entre les acteurs publics et privés du sport et la coordination des actions développées par chacun, de proposer des orientations et des actions pour le développement du sport nous apparaît comme une nécessité dans la mise en place d'une politique sportive plus proche des aspirations de l'ensemble des pratiquants de notre Région.

Cet outil de gouvernance et de cohérence des politiques publiques, Observatoire Régional des Sports, animé par notre collectivité, devra pour être efficace rassembler des représentants de l'ensemble des acteurs du sport : collectivités locales, Etat, mouvement sportif, organismes de formation et de recherche, représentants des entreprises et des salariés,...

L'architecture de ce projet repose sur cet observatoire, véritable clef de voûte.

Une politique sportive plus proche des compétences et des niveaux naturels d'intervention de la Région :

Dans le cadre de la décentralisation la Région a bénéficié du transfert de compétences particulières notamment sur la gestion des lycées et la formation professionnelle ; elle exerce de plus des compétences partagées en matière

d'aménagement du territoire et de développement économique. Par ailleurs, elle a, par nature, vocation à soutenir des structures, à traiter des dossiers ou des projets de dimension régionale. Il est donc naturel que sa politique sportive prenne en compte ces éléments. En cela, nous aurons à organiser une politique qui prendra en compte les éléments suivants :

#### Le développement des actions en direction du sport scolaire

Il convient, bien entendu, de renforcer l'action de la Région en matière de création et d'amélioration des infrastructures sportives destinées à l'enseignement de l'Education Physique et Sportive, mais au-delà de cette action inscrite dans ses compétences, notre collectivité se doit de donner des moyens supplémentaires pour la pratique des APS en milieu scolaire, en particulier en soutenant de manière plus active l'UNSS et les associations sportives des établissements de compétence régionale. Une attention toute particulière sera apportée aux lycées professionnels, lycées agricoles et aux centres de formations d'apprentis.

#### Le développement des actions en matière de formation des sportifs et des bénévoles

Outre la formation professionnelle des salariés des entreprises du secteur du sport et des APS, traitée dans le cadre général de la politique régionale de la formation professionnelle, il apparaît légitime que notre collectivité porte un intérêt particulier à la formation des bénévoles et des sportifs en activité.

En ce sens, la Région s'intéressera aux centres de formation mis en place par les clubs sportifs de haut niveau et aux athlètes engagés dans les filières d'accession au haut niveau.

Elle favorisera par ailleurs la mise en place d'actions de formation à destination des bénévoles constituant à l'heure actuelle l'essentiel de l'encadrement sportif, technique et administratif des clubs.

#### Le développement des actions en matière d'emploi

Le plan Sport-Emploi intégré au contrat de Plan Etat Région a eu un résultat limité. S'adressant à des structures ayant des moyens financiers relativement importants, il ne pouvait pas apporter des solutions satisfaisantes pour certains types d'emplois ou pour les plus petites structures n'ayant pas les ressources suffisantes, ce qui est le cas de la majeure partie d'entre elles.

Dans l'attente d'une évolution indispensable du plan Sport Emploi, il convient de l'appuyer par la mise en place d'un dispositif permettant la mutualisation de moyens comme les groupements d'employeurs ou les emplois partagés.

Bien que l'emploi salarié, dans le secteur sportif, ne représente souvent que peu d'heures/semaine par association, il peut globalement, au moment où l'encadrement a tendance à se professionnaliser, présenter un potentiel non négligeable. Il nous appartient donc de rechercher et de soutenir la mise en place de formules qui permettraient, au-delà des dispositifs déjà évoqués, de conforter et de moraliser la création d'emplois de ce type dans les associations sportives.

Dans les domaines de la formation et de l'emploi, en complément des actions retenues dans le Programme Régional des Formations Qualifiantes, le 2 juillet, le Conseil Régional recherchera des partenariats avec l'Etat, les collectivités territoriales et les OPCA de la branche sport.

### Des conventions mieux adaptées pour les structures régionales du mouvement sportif

Les relations entre notre collectivité et les structures régionales du mouvement sportif méritent d'être redéfinies dans le cadre d'une large concertation avec les équipes dirigeantes nouvellement élues pour l'Olympiade 2005-2008.

Ces structures devront contribuer à l'essor de la politique sportive régionale, une réflexion mérite d'être engagée avec elles afin de définir les projets de développement par discipline, la nature des actions à conduire et les procédures d'évaluation.

L'objectif recherché est de rendre plus efficace l'intervention de la Collectivité Régionale, donc de mieux l'adapter et de personnaliser les relations en fonction des besoins exprimés par chacune des disciplines.

### La mise en place du schéma régional d'aménagement des infrastructures sportives

Il est important que notre collectivité recentre ses interventions sur des équipements sportifs structurants ayant une réelle dimension régionale (Equipements d'Intérêt Régional).

Pour cela il convient, dans un premier temps, de dresser un état des lieux des équipements existants, de leur état et de leur utilisation.

Cet état servira de base à une réflexion commune avec les utilisateurs, dans le cadre de l'Observatoire Régional des Sports, pour l'élaboration d'un projet de « Schéma Régional des Infrastructures Sportives » qui sera soumis à notre Assemblée.

Ce schéma pourra comprendre des équipements sportifs d'intérêt régional destinés à la compétition, l'entraînement ou la formation.

### Des manifestations sportives exceptionnelles, vitrines du sport de haut niveau

La promotion du sport et des APS ne peut se passer de spectacles sportifs de haut niveau. Ces manifestations doivent constituer les événements phare de la saison sportive en Languedoc-Roussillon et bénéficier d'une couverture médiatique très importante garantissant à la Région des retombées promotionnelles et permettant de jouer un rôle d'incitation à la pratique sportive.

L'expérience montre que seules les compétitions figurant au calendrier officiel des Fédérations Sportives Nationales ou Internationales et ayant un réel enjeu sportif peuvent permettre d'atteindre ces objectifs.

Il conviendrait donc d'accueillir chaque année en Languedoc-Roussillon dix à quinze manifestations de ce niveau.

Par ailleurs, la Région pourrait organiser de grandes manifestations de masse destinées aux sportifs du Languedoc-Roussillon, dont certaines concernant particulièrement le sport scolaire. Ces manifestations sportives pourraient être le creuset de notre identité régionale et avoir comme identifiant fédérateur « Gagner en Septimanie ».

Une politique sportive plus proche des territoires et des citoyens :

#### Collaboration avec les Départements, les Pays, les Communautés de Communes et d'Agglomération

En rupture avec la précédente mandature, le Conseil Régional veillera à associer les départements, les communautés d'agglomération, les communautés de communes et les collectivités territoriales à la définition de la politique sportive régionale. La création d'une instance de concertation (Observatoire Régional des Sports), la mise en place des Maisons de la Région permettront par ailleurs de répondre au mieux aux besoins exprimés par les citoyens.

#### Des conventions de Partenariat avec les Clubs Régionaux de Haut Niveau

Une politique régionale de développement du sport ne peut se concevoir sans un soutien aux clubs de haut niveau dont le rôle est primordial dans l'incitation à la pratique, en particulier en ce qui concerne les jeunes.

La Région envisage donc la signature de conventions de partenariat qui permettront d'apporter un soutien aux clubs professionnels ou amateurs évoluant au plus haut niveau national et international dans les conditions prévues par la loi.

#### Le développement des clubs amateurs régionaux disputant les championnats nationaux

Parallèlement aux clubs de haut niveau, il convient que notre collectivité se réserve la possibilité d'accompagner les meilleurs clubs amateurs du Languedoc-Roussillon (clubs disputant un championnat au niveau national 1, 2 ou 3) dans leur développement, en tenant compte de leur situation, notamment à l'occasion d'un événement exceptionnel dans la vie du club.

#### Une carte régionale sport pour tous les 16-25 ans

Pour permettre aux populations jeunes dont la Région a particulièrement la charge à travers les lycées et la formation professionnelle, je vous propose d'envisager la création, à destination des 16-25 ans, d'une carte ou d'un chéquier jeune « Septimanie + ». Cette carte, accessible aux lycéens et apprentis du Languedoc-Roussillon ainsi qu'aux 16-25 ans relevant des structures pour la jeunesse handicapée, des Missions Locales ou des PAIO, comprendrait, pour un prix symbolique, un certain nombre d'avantages en matières de sport et de culture.

Ces avantages, mis en place dans le cadre de conventions signées avec les comités Régionaux et les clubs volontaires, pourraient être les suivants :

- une réduction sur une entrée à un spectacle sportif,

- une réduction sur une ou plusieurs séances de découverte sportive,
- une réduction sur l'adhésion à un Club sportif partenaire.

Ce sont des propositions en sachant bien sûr que nous les préciserons par la suite dans le cadre de prochaines réunions de commission pour revenir devant l'assemblée.

Je vous propose donc d'approuver les grandes orientations présentées dans ce rapport, qui témoignent de notre volonté de développer une politique sportive ambitieuse, conforme aux aspirations des sportifs du Languedoc-Roussillon et recentrée sur les compétences de notre collectivité.

**M. CRAUSTE.** – A l'issue de la présentation qui vient d'être faite sur la nouvelle politique régionale sportive par notre collègue Didier CODORNIU, à laquelle je souscris totalement, je souhaite attirer l'attention du Conseil Régional sur deux points de santé publique qui touchent particulièrement notre Région.

Il s'agit d'abord de l'augmentation inquiétante de l'obésité des enfants. Depuis maintenant 3 ans, le nombre d'enfants touchés par ce fléau est de l'ordre de 3,6 % d'augmentation par an en Languedoc-Roussillon. Nous tenons un triste record comme la région PACA.

Le second point est celui d'une augmentation forte du nombre d'individus touchés en Languedoc-Roussillon par le diabète de type 2.

Dans ces deux cas, on connaît l'intérêt de la pratique du sport et plus généralement de l'activité physique. En favorisant le sport et l'activité physique, nous nous inscrivons dans une démarche de prévention, d'éducation et de promotion de la santé qui demande à se développer et dont nous devons être totalement partie prenante.

**Mme COLLERAIS.** – Chers collègues, comme pour la culture, les opérations sportives marquent un tournant et avec mon groupe, nous nous en félicitons.

J'apprécie que dans leur présentation, M. MALAVIEILLE et M. CODORNIU aient chacun précisé la nécessité d'un travail en commun avec la jeunesse. Il me semble que ce fonctionnement devrait prévaloir au sein de l'institution à travers toutes les compétences d'attribution. C'est la garantie d'une meilleure visibilité de l'action régionale en direction de la jeunesse.

Au-delà, je crois qu'il convient, comme cela a été fait avec les acteurs culturels, de prendre l'avis des jeunes pour les actions qui les concernent. Vous avez dit qu'on tournait le dos à cette politique de guichet pour en faire une politique de projet. Je souhaite que dans la mise en place du chèque « Septimanie + », culture sport, les jeunes soient associés, consultés et je souhaite également qu'on mutualise les moyens entre toutes les collectivités, qu'elles soient mairie ou conseil départemental. Si on associe systématiquement les acteurs concernés, on a la garantie du succès et je crois qu'en matière de politique jeunesse, on aura la garantie du succès car jusqu'à présent, il n'y a aucun affichage sur cette question.

Je ferai deux courtes observations. A l'intérieur de ce rapport, il y a un oubli concernant la décentralisation à propos du sport adapté et du handisport. Un

affichage du sport pour tous mériterait dans le futur, et c'était prévu dans le cadre de la campagne, qu'on y intègre le sport au féminin et le sport pour les seniors.

Je fais ces observations en sachant qu'elles seront prises en compte et c'est pourquoi, avec le groupe communiste, nous voterons ce rapport, porteur d'un projet très progressiste, très clair et qui, tout comme celui de la culture, marque la volonté de tourner le dos au clientélisme et au saupoudrage.

**M. ROSSIGNOL.** – La nouvelle politique sportive régionale qui vient de nous être présentée n'a de nouveau que le nom car dans ces éléments présentés, on y retrouve beaucoup d'éléments de ce qui faisait la politique sportive régionale de l'ancienne majorité. Mais on ne peut pas accepter certaines critiques formulées dans ce rapport, par exemple, je rappelle que les régions n'ont pas la compétence du domaine sportif mais qu'elles s'y sont investies. La Région Languedoc-Roussillon, durant les 18 dernières années, s'est investie de manière considérable dans la politique sportive, en particulier dans les investissements des infrastructures qui ont bénéficié à de nombreuses communes, grandes ou petites. Je pense à des investissements importants tels que le stade de la Mosson à Montpellier ou le stade Aimé Géral, sans parler d'autres équipements en pistes d'athlétisme ou piscines qui ont permis à de nombreuses communes d'être équipées aujourd'hui.

On nous dit qu'il n'y avait pas de partenariat suffisant avec les institutions, je m'inscris en faux puisque la Région contractualisait avec les comités olympiques par des conventions de 4 ans. Dans bien des domaines, on nous accuse de saupoudrage, mais de nombreux clubs ont bénéficié des aides de la Région. Quid dans l'avenir ?

En matière de formation, beaucoup a été fait. Les ligues et les comités olympiques avec lesquels nous étions en partenariat pour la formation ne peuvent que se réjouir de ce qui a été fait jusqu'à présent et ils voulaient poursuivre. Beaucoup a été fait dans les conventions qui étaient en renégociation avant les élections régionales puisque fin 2004, arrivées à terme, un certain nombre de conventions devaient être renouvelées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2005. Nous avons même commencé à discuter avec les comités olympiques et les ligues sur le renouvellement de ces contrats d'objectifs.

En ce qui concerne les manifestations exceptionnelles, on dit qu'on va continuer un certain nombre d'entre elles mais on a appris que le tour cycliste du Languedoc-Roussillon qui avait été repris cette année avec l'équipe du Tour de France en partenariat avec Midi Libre, après avoir été abandonné par le journal Midi Libre, ne serait pas reconduit. C'était un événement considérable et les communes qui avaient accueilli ce tour ne pouvaient que se réjouir des retombées. Il est dommage d'abandonner ce tour qui va être perdu sur le calendrier sportif quand on sait l'importance du cyclisme dans notre pays et dans notre région.

En matière de collaboration avec les collectivités locales, il est dit qu'on allait relancer un partenariat. Ce n'était pas le rôle de la Région d'être maître d'ouvrage des manifestations. Nous avons apporté des aides, lorsqu'elles nous paraissaient d'un certain intérêt, aux communes ou aux départementaux qui organisaient des manifestations. Ce n'est pas notre rôle d'être le maître d'ouvrage de ce type de manifestations.

En ce qui concerne le chéquier dont on nous parle, que n'avait-on dit sur le chéquier que nous avons lancé auprès des lycéens dans lequel se trouvait un chèque pour les manifestations sportives. Comment va être financé cet élément ? On ne sait pas, aussi, en termes financiers, ce qui va être consacré à la politique régionale. C'est un élément important et on ne sait pas quelle va être la ligne budgétaire qui va être consacrée.

Est-ce que l'adaptation d'un stade de plus de 20 000 places constitue un enjeu régional ou national lorsque une ville comme Béziers n'a toujours pas reçu d'accusé de réception, après plusieurs semaines d'envoi de ce projet d'adaptation de son stade, dans nos services. C'est un projet considérable quand on connaît l'importance du sport dans une ville comme Béziers. On a appris qu'une somme de 500 000 euros avait été contractualisée avec l'USAP, va-t-il en être de même avec le Racing Club de Narbonne, avec le MRC à Montpellier ou avec l'ASB à Béziers ?

**M. CABANNE.** – Ce rapport n'appelle pas beaucoup d'observations de notre part. En effet, la volonté affichée d'améliorer, de développer une politique régionale sportive plus efficace, plus proche, élaborée en améliorant la concertation avec les personnes concernées ne peut qu'être approuvée. Par contre, nous attirons votre attention sur ce qu'une bonne politique sportive nouvelle devrait pouvoir être réalisée dans des conditions budgétaires n'entraînant pas de nouvelles dépenses.

En effet, une bonne politique, une bonne gestion, c'est celle qui améliore à coût égal et moindre si possible. M. le PRÉSIDENT, s'il n'y a rien à dire sur le plan des principes puisqu'il ne s'agit en fait que d'un catalogue de bonnes intentions que tout un chacun pourrait approuver, il reste trop de zones d'ombres dans votre rapport, tant sur la mise en application de votre projet que sur les éventuelles incidences financières qui forcément en découleront. Nous nous abstiendrons donc sur ce rapport.

**M. PIETRASANTA .** – J'interviens au nom du groupe Verts et Citoyens pour dire que c'est encore là un excellent rapport qui détermine la politique claire que la Région veut mettre en place au cours de ce mandat. Il est suffisamment important et intégré. Bien sûr, tout ne peut être prévu, mais il est quand même fouillé avec la mise en place d'un schéma régional des sports correspondant aux vocations de la région, il pense aussi aux sportifs de tous niveaux et de tous âges. Ce que nous apprécions beaucoup également, c'est la concertation qui est mise en place avec les départements, les communautés d'agglomération et les communautés de communes parce que ces actions conjointes permettront de faire des équipements sportifs plus performants à la disposition de tous.

Bien sûr, nous voterons ce rapport. Je voudrais remercier notre ami Didier CODORNIU pour son ouverture d'esprit, la compétence et la gentillesse dont il fait preuve dans la concertation qui nous intéresse tous sur ce sujet et beaucoup les jeunes et les associations de nos communes.

**M. CODORNIU.** – Je voudrais répondre à M. ROSSIGNOL qui trouve que ce projet ressemble étrangement à celui de l'ancien Président et de l'ancienne mandature en soulignant une organisation qui se veut transparente, avec un outil comme un observatoire qui va mettre en place une politique harmonieuse du territoire à travers

le schéma régional des infrastructures qui n'existe toujours pas, les Etats Généraux qui ont été faits il y a deux ans où aucune action n'a été entreprise, les Assises du sport dans le cadre des cinq départements, une volonté d'aider les sports scolaires et les centres de formation avec des moyens massifs. Non, nous ne sommes pas du tout sur la même politique, bien au contraire.

Pour conclure, à travers ce projet il s'agit de créer du lien social, bien sûr, faire de la formation et créer également des emplois en ayant une transparence totale sur tout ce qui se fait dans cette Région.

**M. BOURQUIN.** – Merci pour l'excellence de votre travail et toutes les perspectives que vous nous dressez avec votre commission.

Pour répondre à M. ROSSIGNOL, sur le cas de Béziers, l'aménagement du stade de cette ville n'est pas né par enchantement tout de suite après le mois d'avril. Je constate donc que sous la précédente responsabilité, vous avez été éconduit, que depuis le mois d'avril, vous savez et avez été studieux à l'annonce de l'audit financier. Vous savez que l'ensemble des crédits est consommé non seulement pour 2004 mais aussi pour les 4 ans qui viennent. Votre ami, M. COUDERC, et vous-même n'avez rien prévu depuis 4 ans pour ce stade. Il est évident que vous avez reçu un accusé de réception lorsque votre dossier est arrivé ici ; si vous n'avez pas eu de suite, cela ne signifie pas que c'est négatif mais il y a impossibilité de donner suite pour la raison simple et évidente que la consommation de nos crédits est épuisée pour les 4 ans qui viennent. Nous sommes en train d'essayer, c'est le Président de la Commission des Finances sur instruction du Président FRÊCHE qui y travaille, de trouver une issue pour se désengager de ces 4 ans car si nous avons été élus, c'est bien pour appliquer la politique de cette majorité et pas continuer à appliquer la politique de la majorité précédente. C'est la raison pour laquelle nous avons tenu à présenter cette nouvelle politique qu'elle soit culturelle ou sportive.

Je passe au vote de ce rapport :

Pour 40

Pas de contre

Abstentions : 23 (groupes UMP, Non Inscrits, FN)

Adopté à la Majorité.

\*\*\*\*\*

Mme ARDITI, Mme COMPS reviennent en séance.

Mme RIVEL quitte la séance en donnant procuration à M. GAUDY.

M. GIORDANO quitte la séance en donnant procuration à M. PIETRASANTA.

\*\*\*\*\*

**RAPPORT N° 01.05. - MAISON DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON/SEPTIMANIE A MENDE**

**M. GARINO.** – La nouvelle majorité, qui a maintenant en charge les affaires de la Région, avait fait la promesse le 25 février 2004 à Nîmes, en présentant son programme, de rapprocher l'institution régionale des Languedociennes et des Languedociens, des Catalanes et des Catalans. Aujourd'hui, il s'agit d'autoriser le Président à signer la promesse de location puis le contrat de bail ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire pour créer les conditions de l'ouverture d'une Maison de la Région à Mende.

En approuvant ce rapport, nous posons la première pierre de la déconcentration des services de l'institution régionale. Ainsi, tous les services de la Région seront à la portée du plus grand nombre. Nous ouvrons le chantier de la mise en place des quatre Maisons de la Région à Mende, Carcassonne, Nîmes et Perpignan qui, si le besoin s'en fait sentir, sera suivi de l'ouverture d'antennes à Alès, Béziers et Narbonne.

Avec ces lieux de proximité, nous allons donner largement l'accès aux informations et à la connaissance de tout ce que l'institution régionale peut faire à partir de ses compétences majeures pour améliorer la vie de nos concitoyens. Grâce à des personnels compétents et disponibles, ces Maisons de la Région deviendront des lieux d'écoute, de dialogue et d'échanges pour faire avancer toutes les demandes et les dossiers relevant de la compétence de la Région. L'exécutif s'impliquera directement dans la mise en place et dans le fonctionnement de ces Maisons de la Région. Il procédera à une évaluation annuelle de leurs activités qu'il portera à la connaissance du Conseil Régional avec le souci de les rendre plus performantes au service de tous les habitants de la Région.

Pour conclure, avec les Maisons de la Région, nous ouvrirons dans les départements les premières portes d'une région citoyenne dont la démocratie participative constituera les fondations. Je vous demande donc d'approuver ce rapport et d'autoriser le Président à signer la promesse de location puis le contrat de bail pour les futurs locaux de la Maison de la Région à Mende.

**M. BERTRAND.** – C'est un engagement d'Union Toute, du Président Georges FRÊCHE, c'est un acte citoyen pour rapprocher l'institution des citoyens et du public.

Pourquoi cette Maison de la Région à Mende ?

Premièrement, pour aller et venir depuis la Lozère jusqu'ici, compte tenu des impératifs de circulation à Millau et à Lodève, il faut 7 heures.

Deuxièmement, nous travaillons beaucoup sur le terrain. Nous avons procédé à une large consultation pour arriver aux deux rapports précédents faits par Patrick MALAVIEILLE et Didier CODORNIU et je les remercie. Nous avons réuni les présidents des grands clubs et les acteurs culturels, ce qu'ils ont apprécié. Or, pour pouvoir réunir ces gens, il faut des lieux et la Maison de la Région semble être le lieu indiqué.

J'entends les critiques des groupes d'opposition qui confondent services de la Région et permanences politiques.

Bien sûr, une Maison de la Région est au service de l'exécutif, bien sûr, c'est un relais de l'administration de la collectivité territoriale car c'est indispensable. Ensuite, concernant les appréciations politiques, je vous dirai tout simplement que le précédent Président, qui était en Lozère, avait les moyens mis à sa disposition par la collectivité en Lozère. Je ne réfute pas du tout ces moyens car il faut pouvoir travailler, faire avancer les dossiers, répondre aux questions des gens.

Donc, je vous demande d'avoir une espèce de solidarité inter-groupes sur ce rapport car c'est un outil efficace, non politique et qui s'impose aujourd'hui.

**M. COUDERC.** – Est-ce que la solidarité inter-groupes dont il vient d'être question s'étendra également aux groupes d'opposition ? Quelle sera la place des élus d'opposition dans cette Maison ?

Vous venez de dire qu'il n'y avait plus du tout d'argent pour 4 ans et je m'aperçois qu'il y a de l'argent pour certains et certaines opérations.

**Mme ZOUROUDIS.** – La location d'une superficie utile de 210 m<sup>2</sup> à usage de bureaux à Mende nous a laissés plus que perplexes et nous incite à vous poser un certain nombre de questions.

D'abord, il nous semble qu'une telle superficie peut représenter 10 à 15 bureaux. S'agit-il d'une décentralisation ou d'une déconcentration de la Région et à qui seront destinés ces bureaux ? Soit ils sont destinés à du personnel de la Région déjà en service et dans ce cas, y aura-t-il des mutations volontaires plus ou moins obligées ou des mutations d'office ? Soit nous allons assister à une embauche supplémentaire de personnel d'où le risque d'une aggravation budgétaire.

La Lozère, on le sait, étant le département le moins peuplé de la Région, on peut supposer que les surfaces qui, inévitablement, seront recherchées dans les trois autres départements seront au moins équivalentes si ce n'est supérieures.

Pouvez-vous nous apporter des précisions sur ces points ?

En tout état de cause, nous craignons, M. le PRÉSIDENT, que cette affaire, et je vous cite : « de véritable démocratie participative en Languedoc-Roussillon », n'alourdisse encore un budget qui ne doit pas en avoir besoin et il se pourrait que le contribuable vous le rappelle un jour. C'est pour cela que nous ne voterons pas ce rapport.

**M. BOUSQUET.** – Au nom du groupe communiste, nous approuvons tout à fait cette démarche présentée par Henry GARINO. Il s'agit d'une démarche pour rapprocher la Région des citoyens et ce n'est pas pour rien si une des toutes premières mesures, symbolique, a consisté à enlever les grilles autour de l'Hôtel de Région. Ce n'est pas pour rien si en mai, juin et juillet, nous avons rencontré des milliers de personnes en concertation et ce n'est donc pas pour rien que nous déconcentrons la Région au plus près des citoyens dans chaque département.

M. COUDERC, vous demandez la présence des groupes politiques dans ces Maisons de Région. Nous avons ici des moyens de fonctionner en groupes, la Région qui se déconcentre sur chaque département n'a rien à voir avec le fonctionnement des groupes. Que je sache, nous percevons tous ici des indemnités pour pouvoir louer des locaux et avoir des permanences. Il n'appartient pas à l'institution de financer des permanences de groupes politiques aux quatre coins de la région.

**Mme ARDITI.** – De toute façon, c'était écrit dans le programme et c'était une promesse de campagne. Pour nous, les Verts, c'était d'ailleurs plus que cela car c'était déjà écrit dans le programme d'il y a 6 ans. Pour nous, la Région est une collectivité extrêmement importante, c'est la collectivité montante, la collectivité de l'avenir, mais elle ne peut pas continuer à travailler si elle ne se rapproche pas des gens et des citoyens. Pour certaines choses. Si quelqu'un porte un projet européen, il peut se rendre à Montpellier pour rencontrer une cellule Europe que nous allons mettre en place, mais si Monsieur tout le monde cherche un petit renseignement concernant la formation professionnelle, par exemple, il pourra trouver à la Maison de la Région un premier accueil qui pourra le diriger selon ses besoins. Les services que nous mettrons dans cette Maison seront ceux qui sont les plus importants pour les citoyens les plus démunis, les plus proches, qui peuvent avoir quelque chose à demander à la Région. C'est cela qui me paraît essentiel et c'est notre objectif. Dans ces conditions, c'est l'exécutif de la Région qui doit y être présent pour répondre aux gens qui viendront demander ce qu'on fait pour eux. C'est ce rapprochement qui est indispensable car la collectivité territoriale régionale est encore trop loin du citoyen.

C'est pour cela que nous approuvons cette délibération que nous demandons depuis plus de six ans.

\*\*\*\*\*

Mme COLLERAIS quitte la séance en donnant procuration à M. GARINO.  
M. PASTOR quitte la séance en donnant procuration à M. LENTHERIC.  
M. MALAVIEILLE quitte la séance.

\*\*\*\*\*

**M. BOURQUIN.** – Pour répondre à Mme ZOUROUDIS qui dit que sur 210 m<sup>2</sup> on pouvait installer 10 bureaux, elle n'est pas dans le réel. Ce genre de lieu déconcentré de l'institution régionale a pour vocation d'accueillir trois personnes maximum pour assurer les missions. D'autres s'y rendront puisque les agents d'ici seront amenés à traiter des dossiers concernant la Lozère. Il y aura une salle de réunions pour y recevoir des organismes du monde de l'agriculture, du sport, etc...

Le problème est de répondre à ce souci de travail de proximité avec nos concitoyens. C'est un outil qui participe à la déconcentration de l'exécutif. Nous aurons, à Nîmes, à Carcassonne et à Perpignan, un outil déconcentré de l'exécutif.

Pour aller plus loin, dans les deux ou trois mois qui viennent, pour le Gard, nous vous proposerons très certainement un lieu de 158 m<sup>2</sup> pour lequel nous sommes en négociation actuellement pour 140 euros hors taxe le m<sup>2</sup>.

Dans l'Aude, le travail est mené actuellement sur un immeuble au 33 boulevard Jean Jaurès et dont le loyer serait de 120 euros TTC le m2. Dans les Pyrénées-Orientales, je ne peux rien vous dire car cela n'a pas encore suffisamment avancé. Ce que je viens de vous annoncer ne se concrétisera peut-être pas, nous sommes en négociations.

On nous a dit que le contribuable nous jugera, j'espère bien, car nous répondons ici à une forte attente du terrain, et le contribuable peut voir que ses impôts sont utilement employés.

Pour ceux qui sont soucieux du budget, je les invite à ne pas confondre un budget d'investissement et un budget de fonctionnement. C'est essentiel quand on siège dans cet hémicycle. Nous sommes, dans le cadre d'une location, dans un budget de fonctionnement.

Comme je vous l'ai annoncé en début de séance, il y a un correctif à ce rapport qui dit que les services fiscaux ont évalué le loyer au m2 à 120 euros HT par an, soient 25 200 euros HT par an, il faut lire : « compte tenu de l'évaluation faite par les services fiscaux, le loyer proposé est de 132 euros HT/m2 par an, soient 27 720 euros HT par an.

Je vous propose de passer au vote de ce rapport avec ce correctif :

Pour : 41

Contre : 23 (groupes UMP, Non Inscrits, FN)

Pas d'abstention

Adopté à la Majorité.

\*\*\*\*\*

M. VERDIER quitte la séance en donnant procuration à M. ALARY et perd la procuration donnée par M. CRESTA.

\*\*\*\*\*

## **RAPPORT N° 01.06. – LYCEE JEAN MONNET : ECHANGE FONCIER**

**M. BOURQUIN.** - La Région Languedoc-Roussillon/Septimanie doit réaliser des travaux de restructuration dans l'enceinte du lycée Jean Monnet.

Le parking réservé à l'usage du personnel de l'établissement doit être clôturé et contrôlé afin d'en assurer une meilleure gestion.

A cette fin, il est nécessaire d'opérer une régularisation foncière avec la Ville de Montpellier. En effet, il apparaît au cadastre que le parking du personnel est situé sur une parcelle appartenant à la Ville et inversement, la rue Malbosc qui longe l'établissement est affectée à la Région.

Il serait donc opportun de constater par acte notarié, un échange foncier sans soulte entre la parcelle cadastrée TS 11, appartenant à la commune, d'une superficie de 1 665 m<sup>2</sup> aménagée par la Région en parking et la parcelle cadastrée TS 14 en nature de chemin, appartenant à la Région, d'une superficie de 1 830 m<sup>2</sup>.

Les services fiscaux ont donné leur accord sur l'échange sans soulte de ces parcelles d'une valeur vénale de 10 \_ / m<sup>2</sup>.

Je vous propose donc :

- au vu de l'estimation des services fiscaux, d'accepter la cession à la Ville de Montpellier de la parcelle cadastrée TS 14,
- d'acquérir la parcelle cadastrée TS 11 appartenant à la Ville de Montpellier,
- de solliciter l'étude de M<sup>e</sup> GRASSET pour procéder à la régularisation, par acte notarié, de cet échange sans soulte,
- de partager les frais d'acte pour moitié avec la Ville de Montpellier,
- d'autoriser le Président à signer l'acte d'échange et tous documents relatifs à cette affaire.

Pour : 63

Adopté à l'Unanimité.

\*\*\*\*\*

M. MALAVIEILLE revient en séance.

\*\*\*\*\*

## **RAPPORT N° 01.07. – RECONNAISSANCE DU PERIMETRE DEFINITIF DU PAYS TERRES ROMANES EN PAYS CATALAN**

## **RAPPORT N° 01.08. – RECONNAISSANCE DU PERIMETRE DEFINITIF DU PAYS VIDOURLE CAMARGUE**

**M. BOURQUIN.** – Je vous propose de regrouper ces deux rapports.

**M. ANDRIEU.** – Il s'agit, à travers ces deux dossiers, de valider à la fois la charte élaborée par ces deux Pays et de valider également le périmètre définitif tel que le stipule la loi de 2003 par modification de la loi de 1999 sur les Pays, l'aménagement et le développement durable du territoire.

Le premier Pays, qui vous est cher M. le PRESIDENT, regroupe quatre régions historiques sur le sud du département des Pyrénées-Orientales : la Cerdagne, le Conflent, le Capcir et le Roussillon. Ce Pays regroupe 95 communes dont 75 d'entre

elles sont classées en zones de montagne ou de haute montagne et il recouvre 6 communautés de communes qui vont porter la maîtrise d'ouvrage des actions issues de cette charte de développement. Ce Pays est intéressant, au-delà de sa position géographique, parce qu'il est recouvert en partie par le Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes qui va venir renforcer la démarche de développement de ce territoire mettant en valeur les spécificités environnementales du milieu de ce Pays.

La démarche a été menée avec une participation large des citoyens et de l'ensemble des acteurs de ce territoire en concertation étroite avec les élus, qu'ils soient politiques ou professionnels, et cela rejoint le dossier précédent de la Maison de la Région en Lozère avec notre volonté forte d'accompagner ces politiques de proximité dans le souci affirmé, et non moins fort, de mettre en lumière une véritable concertation et une véritable démocratie de participation permettant à chacun de s'exprimer quant à l'avenir de ces territoires. La charte de territoire de ce Pays-là s'organise autour de quatre grandes orientations stratégiques : un développement des services aux populations, la maîtrise foncière d'urbanisation et de l'habitat, le maintien de l'emploi et la création de nouvelles activités spécifiques à ce milieu montagnard, et enfin, l'organisation et la concertation autour d'une ressource essentielle pour ce territoire, la ressource en eau.

Au regard de l'analyse du contrat de Pays qui est l'émanation d'une large concertation, et au regard du contenu des actions présentées, je vous propose de valider le périmètre définitif et la charte, projet élaboré par les acteurs, mettant en œuvre une vision du territoire à 10 ans. Au regard de nos politiques régionales, cela nous paraît être plus que jamais des échelles pertinentes de mise en œuvre de politiques publiques. Je vous propose par conséquent de valider ce rapport.

Il en va de même pour le Pays Vidourle Camargue situé entre les deux agglomérations de Montpellier et de Nîmes, autour d'un territoire rural qui doit gérer au quotidien ce problème démographique de situation péri-urbaine.

Après avoir respecté les enjeux et les démarches légales d'associer le plus grand nombre d'acteurs à l'élaboration de ce projet de territoire, la charte de territoire est articulée autour de trois grands axes, celui de maintenir un travail fort autour du cadre de vie, celui également d'un travail fort sur le développement qualitatif autour des exigences et des potentiels locaux, et celui de travailler sur la synergie du territoire avec l'organisation autour des deux pôles urbains que sont Montpellier et Nîmes.

Au regard de ces quelques éléments, M. le PRESIDENT nous propose de valider à la fois la charte de ces deux Pays et le territoire définitif.

**M. BOURQUIN.** – En tant que Président du Pays Terres Romanes en Pays Catalan, je suis satisfait de voir arriver enfin cette délibération ici car je la réclamais depuis un an et demi. Mais il y avait l'habitude, dès qu'on demandait quelque chose à la Région pour Millas dont j'étais le Maire, pour le département des Pyrénées-Orientales dont je suis le Président et pour ce Pays dont je suis aussi Président, de se faire éconduire. Je ne sais pas pourquoi.

Je suis donc ravi que depuis le mois de mars, les électeurs m'aient permis d'arriver jusqu'ici pour régler les problèmes qui ne se réglaient pas.

Je vais passer au vote du rapport n° 01.07 :

Pour : 64

Adopté à l'Unanimité.

Je passe au vote du rapport n° 01.08 :

Pour : 64

Adopté à l'Unanimité.

\*\*\*\*\*

## **RAPPORT N° 01.09. – CONTRAT DE PLAN ETAT-REGION : MAITRISE D'OUVRAGE**

**M. BOURQUIN.** – Dans ce rapport, il vous est demandé de renoncer à l'exercice de la maîtrise d'ouvrage pour les opérations suivantes :

- Centre Universitaire de Formation et de Recherche de Nîmes (action VII.3),
- Nouveau Pôle d'IUT à Béziers (action VII.3),
- IUT de Narbonne (action VII.3),
- IUT de Carcassonne (action VII.3),
- UFR Staps à Font-Romeu (action VII.3),
- Pôle STISS à Montpellier (action IX.5),
- Institut Gerhardt à Montpellier (action IX.5).

Ces dossiers figurent dans le contrat de plan signé en 2000, les discussions ont eu lieu en 1999 et ils sont donc connus de l'institution régionale depuis au moins 5 ans. Depuis ces 5 années, ils n'ont pas avancé ou si peu, dans certains cas, que ce n'est pas révélateur du sens dans lequel ils auraient dû avancer.

Lorsqu'on se porte maître d'ouvrage, il y a une série de règles fondamentales à respecter qui ne l'ont pas été. Aujourd'hui, l'institution ne peut pas rester dans un errement préjudiciable à l'intérêt de ces dossiers. Parce que nous souhaitons relancer ces dossiers, car leurs financements ne sont pas remis en cause, nous vous proposons de nous désolidariser de cette maîtrise d'ouvrage pour que notre partenaire, l'Etat, réagisse et fasse ce qu'il aurait dû faire depuis 5 ans.

Il aurait dû y avoir une convention, qui est prévue par des circulaires du 16 janvier 1995, permettant à l'Etat de donner la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un bâtiment universitaire. Ces circulaires prévoient qu'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage doit être signée préalablement à tout démarrage d'opération. A ce jour, il n'y a pas de convention.

Ces conventions sont nécessaires car elles règlent le problème de la propriété avant et après les travaux. Il faut régler également les problèmes d'assurance au regard des responsabilités, ce qui est énorme. Il faut aussi régler et boucler le plan de financement.

Il faut surtout noter dans la convention qui récupère la TVA ; s'agissant de plus de 20 % du montant des travaux, on ne peut pas se permettre de faire l'impasse. Le Code Fiscal interdit à un tiers qui réalise les travaux pour le compte de l'Etat de récupérer la TVA. Donc, qui paye ces 20,6 % ?

Les modèles types de convention prévoient quatre formalités à remplir qui sont les suivantes : l'avis du Recteur, qui n'a pas été recueilli, l'avis du contrôleur financier qui n'a pas été recueilli, une transmission du projet au Ministre, procédure qui n'a pas été respectée sur un certain nombre de dossiers, et enfin un avis favorable de l'Etat sur une expertise technique, lui aussi absent de la quasi totalité des dossiers.

Il y a donc beaucoup de points qui méritent d'être élucidés. Il faut de plus préciser l'objet de la convention avec les départements et les villes d'accueil. Puisqu'il y a une convention avec les départements et les villes, il faut des délibérations des communes concernées, elles ne sont pas dans le dossier et n'ont pas été prises. Face à cet état de carence, je ne voudrais pas engager votre responsabilité. Il ne s'est rien passé depuis 5 ans, il est important de secouer l'Etat et de lui dire que, dans ces conditions, nous ne pouvons assumer. L'objet de la délibération d'aujourd'hui est de prévenir tout le monde que nous ne pouvons pas être maître d'ouvrage ou assurer la continuité étant donné que ces éléments ne sont pas recueillis. Il y a lieu de le faire, nous allons nous mettre au travail mais pas en ayant cette épée de Damoclès sur la tête. Nous nous désengageons pour mieux discuter. Les éléments financiers tels que prévus demeurent et c'est un des points importants sur lesquels je voulais rassurer l'assemblée.

**M. COUDERC.** – En lisant votre rapport, je me suis posé une question, pourquoi tant d'acharnement contre l'intelligence ? Vous nous aviez déjà fait l'opération du Centre Régional des Lettres où vous aviez utilisé quelques prétextes fallacieux pour justifier sa suppression. Là, c'est le deuxième acte. Sous des pseudo prétextes administratifs, dont une bonne partie est totalement fautive d'ailleurs, vous décidez la suppression de la maîtrise d'ouvrage de la Région sur les constructions universitaires, celles-ci étant pourtant inscrites au contrat de plan Etat-Région. Cela va avoir pour conséquence de rendre plus difficile l'accueil des étudiants dans certains établissements universitaires de Montpellier, cela va surtout avoir pour conséquence de mettre un coup d'arrêt à la diffusion de l'enseignement supérieur dans les villes moyennes qui est un élément fondamental de l'aménagement du territoire. Pourquoi tant d'acharnement contre l'intelligence ?

**M. BOURQUIN.** – Posez la question à celui qui aurait dû se trouver à votre droite. Pourquoi en 5 ans les choses n'ont-elles pas bougé ? Sur la diffusion que vous évoquée, nous y sommes autant, sinon plus, attachés que vous. C'est la raison pour laquelle aujourd'hui nous prenons cette décision.

**M. GAYSSOT.** – M. COUDERC vient de parler d'arrêt de quelque chose qui n'avait pas commencé. Toute la question est là. Concernant Béziers, nous sommes au troisième anniversaire de la délibération prise par le Conseil Régional concernant l'IUT de Béziers qui revendiquait cette maîtrise d'ouvrage, laquelle permettrait de récupérer les 20 % de TVA. Or, toutes les explications données relèvent de deux notions majeures en politique :

D'une part, la responsabilité. La Région allait bien au-delà de ses propres responsabilités car tout ce qui relève de l'enseignement supérieur dépend théoriquement de l'Etat. Je ne dis pas qu'il ne faut pas faire mais je vous fais constater que la part de la Région était de 79 % concernant l'IUT de Béziers et des propositions faites.

D'autre part, la régularité. Trois ans après, où en sommes-nous ? La délibération de la Région date du 26 octobre 2001. Le 29 décembre 2003, M. BLANC avait sollicité de M. le Préfet IDRAC la maîtrise d'ouvrage. Je vais vous donner la réponse de M. le Préfet datée du 26 janvier 2004, c'est-à-dire que vous aviez la majorité : « Je ne vois aucune objection à cette délégation, néanmoins, aucune procédure d'expertise n'a été engagée à ce jour (3 ans après) par l'Université de Montpellier. De même les modalités de la cession foncière prévue au titre de la part de la Ville de Béziers restent à définir. Il m'est donc difficile de valider en l'état les éléments financiers que vous présentez dans votre correspondance. »

Je vous l'ai dit, responsabilité, régularité. A partir de là, je crois que la proposition qui est faite est une proposition sage qui ne présume pas de ce qu'il faudra faire, et en tous cas, nous n'arrêtons rien mais nous partons sur des bases saines, régulières et responsables.

**M. BOURQUIN.** – Je sens bien M. COUDERC qu'en vous, bout le Maire de Béziers pour cette passion. On ne peut pas se détacher de la loi, elle est applicable à Montpellier et à Béziers et je vous invite à la respecter. J'ai évoqué une série de points et de conditions et si Jean-Claude GAYSSOT avait lu jusqu'au bout la lettre du Préfet IDRAC, il aurait lu : « Je vous rappelle que vous devez associer étroitement à chaque phase de la mise en œuvre de l'opération les services du Rectorat. » Ce qui n'a jamais été fait.

De plus, la lettre du prédécesseur de Georges FRÊCHE, évoquée tout à l'heure, mentionne un coût d'objectif annoncé de 11 millions d'euros, l'avis d'appel d'offres de février 2004 lancé par la Région donne une enveloppe prévisionnelle de 17 millions d'euros. Vous comprenez bien qu'en raison de tous ces errements, y compris les errements financiers, il est de notre devoir de mettre tout cela dans le droit fil et dans la norme.

Je passe au vote de ce rapport :

Pour : 41

Contre : 15 (groupes UMP, Non Inscrits)

Abstentions : 8 (groupe FN)

Adopté à la Majorité.

\*\*\*\*\*

Mme LE DAIN revient en séance.

\*\*\*\*\*

### **RAPPORT N° 01.10. – ELECTION DES MEMBRES DE JURY DE CONCOURS**

**M. BOURQUIN.** – Je vous propose d'annuler la délibération du 28 septembre 2004, ce qui permettra à l'opposition d'être représentée, et de procéder au vote. En Conférence des Présidents, les groupes UMP et Non Inscrits m'ont remis une liste UMP-Non Inscrits de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants. Le FN quant à lui ne présente pas de liste.

**M. JAMET.** – Pour notre part, nous n'envisageons pas de revenir sur notre décision, nous savons qu'avec ce nouveau vote, l'opposition sera représentée dans les jurys de concours. Nous aurions pu augmenter dans cette instance sa représentation, nous ne le ferons pas, pour une simple raison. Ayant été accusés par un membre de l'UMP d'être les alliés objectifs de l'exécutif, nous entendons, par notre abstention, prouver que nous n'apportons aucun soutien à l'exécutif, divisé entre ses courants roses, rouges et verts, mais que nous ne pouvons pas davantage apporter nos voix à ceux qui nous doivent tout et qui n'ont même pas la reconnaissance du ventre.

L'opposition, dans cette assemblée, n'est pas plus monolithique que la majorité. L'intervention de notre collègue a démontré qu'entre les libéraux et les nationaux demeurerait un fossé infranchissable.

Ils en porteront seuls la responsabilité. Chacun chez soi et les vaches seront bien gardées.

**M. BOURQUIN.** – Vous confirmez donc que vous ne déposez pas de liste.

Je vous propose de procéder au vote.

Les opérations de vote terminées (le groupe FN ne prenant pas part au vote), la liste suivante est arrêtée :

Titulaires :

- Mme Anne-Yvonne LE DAIN
- M. Jean-Paul BORE
- M. Michel LENTHERIC
- M. Fabrice VERDIER
- M. Stéphan ROSSIGNOL

Suppléants :

- Mme Michèle WEIL
- M. Jean-Louis BOUSQUET
- Mme Béatrice NEGRIER
- M. Robert CRAUSTE
- Mme Marie-Thérèse BRUGUIERE

\*\*\*\*\*

M. BOURQUIN lève la séance à dix-huit heures et cinq minutes.

\*\*\*\*\*

Le Secrétaire de séance,

Le Président,

Fabrice VERDIER

Georges FRÊCHE